



ACTES DU SEMINAIRE

Séminaire « Extrême pauvreté et emploi décent »

Palais d'léna Conseil économique et social 11décembre 2006

Remerciements

L'Action mondiale contre la pauvreté – France remercie chaleureusement tous ceux qui ont permis au séminaire « extrême pauvreté et emploi décent » du 11 décembre d'avoir lieu.

L'AMCP-France adresse de grands remerciements à tout le personnel du Conseil économique et social pour la qualité de son accueil et son investissement dans la préparation du séminaire « extrême pauvreté et emploi décent » du 11 décembre et, tout particulièrement au cabinet de Monsieur Xavier GAILLARD. L'AMCP-France remercie le président du conseil économique et social, Monsieur Jacques DERMAGNE pour son discours d'ouverture du séminaire.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des intervenants ayant prêté leur concours au programme du séminaire : Georges de La LOYERE, André POUILLES-DUPLAIX, Bruno Couder, toute l'équipe de « Travailler et apprendre ensemble », Patrick LAVERGNE mais aussi ceux venus de loin, les partenaires du Sud : Momar TALLA KANE du Sénégal, Duarte BARRETO de Bangalore en Inde ainsi que Mamounata CISSE du Burkina Faso.

L'AMCP-France remercie Joëlle SILBERSTEIN, rédactrice de ces actes, Pierre-Olivier BACH, coordinateur logistique du séminaire ainsi que le Ministère des Affaires Etrangères pour sa contribution financière qui a permis la tenue de ce séminaire.

Et bien sur, ces remerciements vont aussi à l'ensemble des participants.

En effet, tous les propos échangés ce matin du 11 décembre 2006, ont contribué à une meilleure connaissance des actions menées par chacun dans la lutte contre l'extrême pauvreté et pour l'emploi décent.



Avec le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères

Sommaire

Remerciements	
Contexte	
Objectifs du séminaire	
Organisation du séminaire	
Déroulement du séminaire	9
Ouverture du séminaire	
Jacques DERMAGNE, Président du conseil économique et social	11
Table Ronde N°1, les Objectifs du Millénaire pour le développement	13
Cadrage Théorique :	
Bernard PINAUD, Coordinateur du réseau AMCP France	15
Quels financements innovants pour lutter contre la pauvreté ?	
Georges de La LOYERE, Membre du Conseil économique et social	18
Témoignage du sud :	
Mommar TALLA KANE, Coordinateur de l'AMCP Sénégal	19
Réaction d'un représentant du Ministère des affaires étrangères :	
André Pouilles DUPLAIX, sous-directeur des politiques sectorielles et des OMD	21
Débat avec la salle	23
Table ronde N°2 : « extrême pauvreté et emploi décent »	27
Introduction, Michel ROY, Secours catholique, comité de pilotage de l'AMCP	
France29	
Cadrage théorique	
Mamounata CISSE, Secrétaire générale adjointe de la nouvelle confédération	20
syndicale internationale	
Bruno COUDER, délégué général adjoint du mouvement international ATD Qua	
Monde	34
Témoignage du Sud Duarte BARRETO, association FEDINA, Inde	40
Témoignage du Nord	40
Délégation du collectif « Travailler et Apprendre ensemble »	13
Réaction d'un représentant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du	
logement	
Patrick LAVERGNE, Chef de mission insertion professionnelle	46
Débat avec la salle	48
<u>Conclusion du séminaire</u> Michel ROY, Secours catholique, Comité de pilotage du réseau AMCP-France	51
Annexes	
1. La déclaration du millénaire	
2. Les objectifs du millénaire	
3. Les membres de l'AMCP	
4. Bibliographie	
Notes	/ U

Contexte

A l'heure du bilan à tiers parcours des Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD), 854 millions de personnes restent sous-alimentées dans le monde dont 820 millions dans les pays en voie de développement. D'après le rapport 2006 de la FAO¹, le nombre global de personnes sous-alimentées dans le monde en développement n'a reculé que de 3 millions depuis le début des années 90, soit une réduction minime.

Si la tendance actuelle se poursuit, environ 670 millions de personnes souffriront de malnutrition en 2015, dont 582 millions dans les pays en développement soit 230 millions de plus que si l'objectif était atteint. L'Afrique subsaharienne compterait pour 60% de ce déficit. Par ailleurs, d'après les estimations du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), environ 800 millions de personnes vivront avec moins d'un dollar par jour et 1.7 milliard de personnes avec moins de deux dollars par jour en 2015.

Au regard des avancées actuelles, aucun des OMD ne sera atteint en 2015. Alors que pour la première fois de son histoire, l'Humanité a les moyens humains, techniques et financiers d'éradiquer la pauvreté (Kofi Annan), la Communauté internationale, et en premier lieu les pays riches, ne prend pas les décisions politiques qui s'imposent.

Le concept d'emploi décent a été formulé par les mandants de l'Organisation internationale du travail (OIT) – gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs - comme un moyen d'identifier les priorités majeures de l'Organisation et de moderniser son approche pour le 21° siècle. Il est fondé sur l'acceptation du travail comme source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté, de démocratie au service des peuples et de croissance économique qui augmente les possibilités d'emplois productifs et de développement des entreprises. En un laps de temps relativement court, ce concept a réuni un consensus international parmi les gouvernements et les organisations de la société civile sur le fait que l'emploi productif et le travail décent sont des éléments clés pour réussir à éradiquer la pauvreté.

La communauté internationale a fait un pas important lors du sommet mondial des Nationsunies à New York du 14 au 16 septembre 2005, organisé dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies. En effet, plus de 150 chefs d'Etat ont approuvé un document final historique dans lequel figure la déclaration suivante « *Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif, un objectif prioritaire* ». Cette déclaration représente un soutien important, au plus haut niveau politique en faveur de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT en tant qu'élément moteur de la réduction de la pauvreté, consacrée comme l'un des objectifs du millénaire pour le Développement (OMD). Elle devrait également inspirer et orienter les politiques de développement aux niveaux national et international.

En outre, les fondements d'une paix durable passent inévitablement par une réduction significative de la pauvreté, en facilitant l'accès au travail décent et en développant des entreprises viables et créatrices d'emplois. Chacun est en droit d'attendre des responsables privés et publics qu'ils proposent des mesures favorisant l'accès de tous à un emploi décent.

¹ Food and agriculture Organization of the United Nations, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Aujourd'hui et dans un futur prévisible, si les tendances actuelles perdurent, le nombre d'emplois créés est beaucoup trop faible compte tenu de l'accroissement de la population active et du nombre de personnes déplacées suite aux mutations structurelles rapides qu'engendre le processus de mondialisation. Les dernières études du Bureau International du Travail (BIT) montrent que même la forte croissance de l'économie mondiale n'a pas réussi à entraîner une évolution proportionnelle du nombre d'emplois.

Ainsi en 2004, la croissance de 5.1 % affichée par l'économie mondiale ne s'est traduite que par une hausse de 1.8% du nombre de personnes employées. En d'autre terme, les milliards de dollars générés par la croissance économique n'ont permis de créer qu'un nombre infime d'emplois. Nous sommes confrontés à une crise mondiale de l'emploi.

De plus, partout dans le monde, le taux de chômage des jeunes est en moyenne trois fois plus élevé que celui des adultes. Selon les estimations du BIT, près de 86 millions de jeunes sont sans emploi à travers le monde. Et ces chiffres ne tiennent pas compte des millions de jeunes qui, ne pouvant se permettre d'être au chômage, travaillent de longues journée pour de salaires de misère ou vivotent grâce à une activité dans l'économie informelle.

Relever le défi de l'emploi au niveau mondial exige de créer non seulement plus d'emplois mais aussi des emplois de meilleure qualité. La majorité des habitants de pays en développement vivent et travaillent dans l'économie informelle. Ce sont les hommes et les femmes qui effectuent des travaux pénibles dans l'agriculture, travaillent dans la rue ou occupent d'autres emplois informels. Ces travailleurs ne sont pas protégés par la loi et survivent dans des conditions précaires.

La création d'opportunités de travail décent à travers la croissance, l'investissement et la hausse de la productivité constitue la plus prometteuse des stratégies face aux problèmes du chômage et de l'extrême pauvreté. Il est essentiel de concevoir des approches novatrices qui offrent aux travailleurs pauvres la possibilité de devenir progressivement des travailleurs prospères.

« Nous devons faire quelque chose non seulement pour résoudre la pénurie d'emplois mais aussi pour améliorer la qualité des emplois et accroître les opportunités de revenus » a déclaré M. Shinichi HASEGAWA, directeur régional, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique. « Les emplois qui ne permettent pas aux gens de gagner suffisamment pour vivre et faire vivre leur famille, ou les emplois qui présentent des risques en termes de santé et de sécurité, ne sont d'aucun secours pour combattre la pauvreté. Le rapport du BIT montre que les défis du monde moderne présentés dans la déclaration du Millénaire sont tous liés les uns aux autres : on ne pourra venir à bout de la pauvreté dans le monde tant que l'on n'aura pas résolu des problèmes aussi divers que le travail des enfants, l'inégalité entre les hommes et les femmes et l'employabilité des jeunes. »

Objectifs du séminaire

L'AMCP – France a organisé le premier d'une série de séminaires sur le bilan des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), leur financement et le rôle de la France, le 11 décembre 2006 au siège du Conseil économique et social, avec comme objectifs :

- Dresser le bilan du premier Objectif du Millénaire pour le Développement : entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
- Etablir le lien existant entre la création d'emplois décents et la lutte contre l'extrême pauvreté ;
- Faire entendre le point de vue des acteurs de la société civile sur le bilan des OMD ;
- Recueillir les réactions et les positions des représentants des ministères concernés.

Organisation du séminaire

La rencontre s'est déroulée en une matinée, au sein de l'hémicycle du Conseil économique et social, Palais d'Iéna. Cette manifestation a été organisée sous forme d'une séance plénière divisée en tables rondes avec des présentations et témoignages divers. Ainsi répartis en deux tables rondes, les participants sont intervenus à tour de rôle sur le bilan de l'OMD 1 et sur la thématique «extrême pauvreté et emploi décent ».

- La première table ronde a été consacrée à l'analyse du bilan des OMD et du premier objectif « réduction de l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015 ». La qualité du système de suivi/évaluation et les résultats obtenus depuis leur mise en place ont été analysés et discutés avec l'assemblée.
- La seconde table ronde a été, quant à elle, plus centrée sur les problématiques propres à l'emploi décent et à la lutte contre l'extrême pauvreté et sur leur lien. Elle a permis de faire le point sur les stratégies du gouvernement dans le domaine de l'emploi.





Déroulement du séminaire « Extrême pauvreté et emploi décent »

Lieu : Palais d'Iéna, siège du Conseil économique et social

8h30 : Accueil des participants

9h15: Ouverture du séminaire par Jacques DERMAGNE, Président du Conseil

Economique et Social (CES)

9h30 : Table ronde n°1 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Animateur: X.GODINOT (ATD Quart Monde, membre du réseau AMCP-France)

Cadrage théorique, bilan sur les OMD et en particulier le premier OMD (extrême pauvreté), bilan de la campagne Action mondiale contre la pauvreté,

B.PINAUD, CRID - Coordinateur du Réseau AMCP France

Quels financements innovants pour lutter contre la pauvreté ? Georges de

LA LOYERE, membre du CES

Témoignage du Sud, Mr M.T.KANE, Coordinateur national de l'AMCP

Sénégal

Réaction d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, André POUILLES-DUPLAIX Sous-directeur des politiques sectorielles et des OMD.

Débat avec la salle

10h40 : <u>Table ronde n°2 « Extrême pauvreté et emploi décent »</u>

Animateur: M.ROY (Secours Catholique, Comité de pilotage du Réseau AMCP France)

Cadrage théorique (lien entre extrême pauvreté et emploi décent), **B.COUDER**, Délégué général adjoint du Mouvement International ATD Quart Monde, **M.CISSE** Secrétaire générale adjointe de la nouvelle CSI

(Confédération Syndicale Internationale).

Témoignage du Sud, D.BARRETO, association FEDINA, Inde

Témoignage du Nord par une délégation d'ATD Quart Monde France : David REGNIER et Jéhida BENAMAR de « Travailler et apprendre ensemble »

(Noisy Le Grand).

Réaction d'un représentant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Patrick LAVERGNE, chef de mission insertion

professionnelle Débat avec la salle

12h20: Conclusion du séminaire, M.ROY, Secours Catholique, Comité de pilotage

du Réseau AMCP France

Ouverture du séminaire par Jacques DERMAGNE

Président du Conseil Economique et Social (CES)

Mesdames, Messieurs des différentes associations, chers amis,

Bienvenue à tous et à toutes, entre les colonnes de notre hémicycle à l'initiative de l'AMCP-France sur le thème « Extrême pauvreté et emploi décent ». Il s'agit de revenir et de réfléchir sur les avancées du premier des objectifs des Nations unies et d'en faire le bilan. Car s'il est un lieu où la prise de conscience des questions posées par l'extrême pauvreté est effective et permanente, c'est bien au sein de notre assemblée et c'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui, ici, au nom de l'ensemble des membres du CES.

En effet, nous avons conscience qu'aujourd'hui une partie de la population, et la plus pauvre, ne participe pas à la vie économique et à la vie sociale. On aboutit dans certaines parties du monde à des zones de non-droit, qui arrivent jusqu'à chez nous. La réunion d'aujourd'hui a pour objectif d'interpeller la société civile. Il s'agit de s'interroger sur la façon d'améliorer une situation qui, non seulement, contredit les principes de la démocratie mais aussi, la met en péril.

Le Conseil économique et social s'est toujours senti concerné par ces questions et a toujours porté une attention particulière à la fracture civique constituée par l'existence et le développement des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Il a été l'instigateur de travaux et d'études, qui ont donné naissance à des réformes importantes concernant la lutte contre la pauvreté 1

Dès 1978, la section des affaires sociales, sous l'impulsion d'Henri PEQUIGNOT, adoptait une étude sur la pauvreté. Puis ce fut, le rapport du Père Joseph WRESINSKI que notre institution chargeait, en 1985, d'élaborer de nouvelles propositions au-delà des secours d'urgences, pour tenter d'apporter des solutions cohérentes, globales, prospectives. Il a aboutit le 11 février 1987 au vote à une large majorité sur l'avis sur « grande pauvreté économique et sociale » dont on connaît tous l'impact et l'influence déterminante sur le regard que les pouvoirs publics et l'ensemble de la société ont posé sur cette question, qui nous interpelle tous. Je m'en souviens pour l'avoir vécu, tout le Conseil économique et social a soutenu le Père WRESINSKI et ce jour-là, à l'heure du Bicentenaire, fut un moment de grande émotion, et nous saurons nous en rappeler dans quelques mois pour en célébrer, déjà, le $20^{\rm ème}$ anniversaire.

Depuis, plusieurs autres travaux ont été réalisés par les membres du Conseil économique et social dont, notamment, le « rapport d'évaluation des politiques de lutte contre la grande pauvreté » de Geneviève de GAULE ANTHONIOZ en juillet 1995 et, l'avis de décembre 1996 qui aborde dans différents domaines, la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale².

Le rapport du Père WRESINSKI apparaît finalement comme l'ouvrage fondateur à l'origine de mesures historiques : le RMI, les dispositions sur l'accès aux soins, à la formation, à la culture, au retour à l'emploi jusqu'à l'importante loi d'orientation de lutte contre la pauvreté et les exclusions de juillet 1998, ont tous germé au conseil économique et social.

Hommage à ces précurseurs.

Au travers des ces travaux, une illustration très symbolique du rôle joué par la société civile organisée face à ces problèmes et la mission même du palais d'Iéna s'en dégagent : conseil aux pouvoir publics constitutionnellement mais aussi éclaireur sociétal, agitateur de questions qui dérangent, inventeurs de solutions rodées par la quotidienneté que tous les membres vivent, un rôle de témoignages mais aussi de propositions par la société civile et pour le bien être de tous.

Ces rapports ont mis en exergue la nécessité d'une société civile organisée contre les phénomènes d'exclusion. Il s'agit de tourner la page de l'assistanat pour déboucher sur une société de droits. Un rapport de mars 2003 de Didier Robert souligne à ce titre l'importance de « l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous. ». En ce sens, l'ambition du conseil peut se comparer à celle des ONG puisqu'il se bat, lui-aussi, pour le droit au logement, à la santé pour tous, mais aussi pour l'accès au savoir, à la culture et la nécessité de l'implication de tous les partenaires sociaux en matière de formation, de qualification et d'emploi.

L'emploi est certes essentiel mais encore faut-il qu'il soit décent. Or, selon ce rapport du BIT, l'économie mondiale ne parvient pas à créer suffisamment d'emplois d'où des conséquences dramatiques. Dans le monde, 1.4 milliard sont des travailleurs pauvres avec moins de 2 dollars par jour, 192 millions n'ont pas d'emplois et 86 millions sont de jeunes chômeurs de 15 à 24 ans. Telles sont les raisons des redoutables problèmes de migrations de main-d'œuvre, sources de tensions, de trafic et de traite des êtres humains.

Comme le révèle Juan SAMOVIA, directeur du Bureau international du Travail, la crise mondiale de l'emploi est la grande question du siècle et constitue un risque majeur pour la sécurité. Nous sommes loin des OMD qui motivent toute votre action et qui seront au centre du débat d'aujourd'hui, mais il y a là une des grandes questions du siècle qui se pose. Comment pourrait-il en être autrement devant la détresse, parfois le désespoir, exprimés par ces populations décrites par François MAURIAC qui évoquait «cette humanité désespérée qui campe aux portes des villes. Ce n'est pas le peuple ni même le prolétariat, mais un quart monde qui erre dans la jungle au-delà de tout espoir, de toute pitié et à qui le mot même de charité ne veut plus rien dire et n'est plus connu » ? On sait, hélas, que depuis François MAURIAC, ce triste phénomène a largement pénétré le cœur de nos villes. Il est même devenu encore plus difficile à cerner, ce qui complique encore la tâche de ceux qui comme vous, militent contre l'extrême pauvreté.

S'il est un lieu où la notion d'humanité peut se conjuguer avec le concept de société civile, c'est bien au Conseil économique et social, lieu de rencontre de tous les acteurs de la société civile. Nous avons toujours cherché à introduire dans nos avis un « supplément d'âme » témoignant d'une quotidienneté faite aussi, hélas, de misère et d'exclusion. Ainsi, ce séminaire est tout à fait à sa place, ici, dans le Palais d'Iéna, institution discrète mais volontariste. Voila pourquoi notre assemblée sera très attentive à vos débats et ses conclusions et nous saurons en inspirer les travaux parlementaires et les porter au cœur des débats politiques nationaux et internationaux.

M. Jacques DERMAGNE souhaite enfin une bonne rencontre à l'ensemble des participants. Il assure que le CES sera très attentif aux échanges d'aujourd'hui et qu'il tiendra compte des décisions et des conseils qui ressortiront de ce séminaire. Bernard Pinaud remercie le président et annonce la tenue de la table ronde N°1.

<u>Table ronde n°1</u> les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
Animateur Xavier GODINOT Mouvement ATD Quart Monde, membre du réseau AMCP-France

« Adoptés il y a cinq ans par tous les gouvernements du monde, les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent un projet qui nous permettra de construire un monde meilleur, pour tous, au XXIème siècle » Kofi ANNAN, 2005

Cadrage théorique :

Bilan sur les OMD et en particulier le premier OMD (extrême pauvreté), Bilan de la campagne Action mondiale contre la pauvreté.

Bernard PINAUD,

CRID - Coordinateur du Réseau AMCP-France

A l'aube du troisième millénaire, le 8 septembre 2000, 191 Etats membres de l'ONU adoptent la Déclaration du Millénaire et affirment leur résolution à « faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'Humanité entière à l'abri du besoin ».

Fait inédit pour un Sommet onusien, cette Déclaration est prolongée par un plan d'actions qui vise à réduire de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015. Ce sont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : huit objectifs concrets, 18 cibles chiffrées assorties de 45 indicateurs de suivi ; c'est la première fois que l'on a un plan d'action aussi précis. Les sept premiers objectifs concernant la réduction de la pauvreté. Le huitième, leur financement et la mobilisation des pays riches pour l'atteinte des sept premiers.

L'année 2005 est décisive pour l'avancée dans la réalisation des OMD arrivés au tiers parcours, avec le G8 à Gleneagles en Ecosse en juillet, l'Assemblée générale de l'ONU de bilan des OMD en septembre et la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre. Des milliers d'organisations de la société civile (ONG, mouvements de paysans, de femmes et syndicats) se sont mobilisées et ont lancé à Porto Alegre en Janvier 2005 lors du Forum social mondial, ce qui est devenu l'une des mobilisations citoyennes au niveau mondial les plus importantes : « L'action mondiale contre la pauvreté » (AMCP).

15 millions de personnes y ont participé directement à travers 70 coalitions nationales dont la moitié dans les pays du Sud (19 en Afrique). Le président de l'AMCP Sénégal est notamment présent parmi nous.

L'AMCP demande :

- **1-** L'augmentation de la quantité de l'Aide Publique au Développement (APD) à 0.7% du Produit intérieur brut (PIB) mais aussi de sa qualité ;
- 2- l'annulation de la dette des pays pauvres ;
- 3- la mise en place de taxes internationales pour financer le développement;
- 4- la mise en place de règles commerciales plus justes.

En France, l'AMCP a rassemblé un spectre très large d'organisateurs (ONG de développement, de droits humains, environnementales et associations d'éducation populaire, syndicats, congrégations religieuses, collectivités territoriales). Sa campagne « 2005 : plus d'excuses ! » a collecté plus de 300 000 signatures.

Le fait que la communauté internationale se donne pour la première fois des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi pour lutter contre la pauvreté est un fait important qu'il faut saluer. Mais si l'AMCP-France considère que les OMD chiffrés sont une grande avancée, il ne saurait s'en contenter. En effet, nous ne sommes pas des inconditionnels des OMD car : que devient l'autre moitié des « extrêmement pauvres » ? L'AMCP craint que si la moitié des personnes pauvres sortent de leur situation d'exclusion, la situation de l'autre moitié ne soit pas plus enviable, et pourrait même empirer. L'AMCP regrette que le document onusien ne mette pas au cœur des stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté l'indispensable prise en compte du savoir des pauvres eux-mêmes.

En plus, le document onusien n'aborde pas l'action nécessaire sur les causes mêmes de la pauvreté! C'est pourquoi, l'AMCP-France va réorganiser tous les ans un séminaire de bilan sur l'un des sept premiers OMD et sur l'avancée du huitième, ainsi que sur le rôle que joue la France dans l'atteinte ou non de ces objectifs.

OMD 1 « éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde »

<u>Cible 1</u> : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.

Nous regrettons que la pauvreté ne soit définie qu'à l'aune monétaire alors que les six autres OMD montrent bien que la pauvreté est multidimensionnelle.

Néanmoins, quel bilan tirer par rapport à cette cible ? Selon l'ONU, à travers le rapport du PNUD en 2005, et celui de 2006 et les documents de synthèses de l'ONU 2005 et 2006, il y avait en 1990, 27.9% de la population des pays en voie de développement (PED) qui vivent avec moins de 1 dollar par jour. Fin 2002, on en compte 19.4%.

En fait, ces chiffres ne montrent pas la grande disparité au niveau mondial, ni à l'intérieur des pays. La réduction du pourcentage de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour est le fait de la réduction de la pauvreté en Chine et en Inde. Alors que ce pourcentage a augmenté dans les pays de l'ancienne URSS et encore plus en Afrique Subsaharienne (plus de 140 millions) où les pauvres sont encore de plus en plus pauvres. D'après les estimations du PNUD, environ 800 millions de personnes vivront avec moins de un dollar par jour en 2015, soit à peine moins qu'aujourd'hui.

<u>Cible 2</u> : « réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim »

Selon le rapport 2006 de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et les documents de synthèses de l'ONU 2005 et 2006, il y avait en 1990, 20% de la population des PED souffrant de faim, il y en avait fin 2002, 17%. Selon la FAO, il y a actuellement 854 millions de personnes sous alimentées dans le monde dont 820 dans les PED. Si la tendance actuelle se poursuit, il y en aura encore 670 millions en 2015!

Ce rapide bilan, établi par l'ONU lui-même, est une honte pour la communauté internationale. Alors que, comme le rappelle souvent Kofi Annan, « pour la première fois de son histoire, l'Humanité a les moyens techniques, humains et financiers d'éradiquer la pauvreté », les décisions politiques ne sont pas prises dans ce sens.

Qu'en est-il de l'objectif 8 et du rôle de la France dans l'atteinte de cet objectif ?

<u>Aide Publique au Développement</u>: En 2005, les pays de l'Union Européenne ont décidé de doubler leur Aide publique au développement (APD) d'ici 2010. L'Union européenne a établi un calendrier pour consacrer 0.7% du Produit Intérieur brut (PIB) à l'APD en 2015... Cet engagement avait déjà été pris par la communauté internationale il y a 30 ans !

La France augmente son APD mais le résultat est obtenu grâce aux annulations de dette (30% de l'APD), et à la prise en compte de dépenses qui ne servent pas obligatoirement le développement (accueil d'étudiants étrangers, de réfugiés, appui au Territoire d'Outre Mer etc.). Selon les ONG françaises, l'APD « réelle » de la France n'est que de moitié.

Annulation de la dette : A la suite de décisions du G8 en juillet 2005, de la Banque Mondiale et du FMI en septembre 2005, 18 pays pauvres vont bénéficier d'une annulation totale du

stock de leur dette auprès des Institutions Financières Internationales. Cet engagement concerne seulement 2% de la dette des pays au Sud! De plus, cette annulation vient en déduction de l'aide allouée aux pays concernés. Ces avancées se sont faites malgré les réticences de la France.

<u>Taxes internationales</u>:

Sous l'impulsion de la France, une taxe internationale sur les billets d'avion a été instaurée par 15 pays (5 effectifs) pour alimenter un fonds de « facilité internationale d'achat de médicaments » FIAM. Cette avancée reste symbolique (200 millions d'euros par an). Nous sommes en attente de taxes internationales beaucoup plus ambitieuses en particulier sur les transactions financières.

Questions à Monsieur Pouille-Duplaix :

Au rythme où l'on va, aucun des OMD ne sera atteint en 2015. Que font les pays riches ? Que fait la France ?

Selon les calculs de l'ONU, pour atteindre les OMD, il faudrait 135 milliards de dollars par an dès maintenant (doublement de l'Aide publique au développement). Comment croire que ce n'est pas possible alors que le commerce des armes a dépassé la barre du millier de milliards de dollars en 2004 ?

Quels financements innovants pour lutter contre la pauvreté ? **Georges de La LOYERE,** membre du CES.

Membre de la section finances du Conseil économique et social, Georges de La LOYERE vient de faire paraître un avis qu'il présente à l'assemblée et qui est disponible à l'accueil « Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ? », avis présenté par Jacques Lemercier et Georges de La LOYERE et adopté par le CES le 15 novembre 2006.

La situation générale de l'aide publique au développement est très contrastée. Elle est rendue plus difficile en raison de la situation économique dans les pays développés marquée par deux éléments :

- Le premier vient de la réticence des pays dits riches à mettre de l'argent sur la table. La société civile comme les gouvernements professent leur désir de faire des efforts mais on note de plus en plus une certaine réticence des citoyens à voir leurs pays ne pas se concentrer prioritairement à la résolution des problèmes liés au manque d'emploi dans les pays du Nord. De nombreux pays développés, notamment en Europe, connaissent un niveau d'endettement par rapport à leur PIB plutôt élevé et souffrent d'importants déficits budgétaires qui contrarient toute politique d'investissement.
- Le deuxième frein à l'aide au développement tient à la perception que les opinions occidentales ont des problèmes de gouvernance dans certains pays bénéficiaires. Ainsi s'est répandue l'idée que la corruption finit par miner la confiance que les citoyens des pays donateurs peuvent avoir dans l'efficacité réelle de l'aide. Trop de pays africains semblent consacrer une part essentielle de leurs ressources à l'achat d'armes plutôt qu'aux politiques de développement en faveur de leurs populations.

Il faut pourtant réaffirmer que l'objectif des 0,7% du PIB consacré à l'aide publique au développement doit être tenu. Certains pays comme les Scandinaves ont déjà atteint ce niveau. D'autres comme la France progressent vers cet horizon. Mais au-delà de ce mécanisme, il faut dégager des aides additionnelles pour financer des situations d'urgence. La France a déjà pris une importante initiative en mettant en œuvre une taxe sur les billets d'avion qui devrait rapporter environ 200 millions d'euros par an. A la suite de la conférence de Paris tenue en janvier 2006, plus de quarante pays ont approuvé cette démarche et dixneuf ont annoncé qu'ils pourraient s'y associer. Mais cinq d'entre eux se sont réellement engagés : France, Belgique, Chili, Norvège et Brésil. Le Conseil Economique et Social soutient cette action qui permet le lancement de la FIAM et souhaite qu'un plus grand nombre de pays viennent relayer cet effort. En effet, en l'absence d'un tel élargissement du nombre des participants, cette initiative risque de demeurer insuffisamment efficace.

Eradiquer la grande pauvreté s'avère être une tâche longue et compliquée. Cela suppose un effort régulier et continu que seuls de grands ensembles peuvent apporter dans la pérennité. C'est pourquoi le Conseil Economique et Social a souhaité que les pays de l'Union européenne affirment leur commune volonté de lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale en se dotant d'un budget significatif. Hors des préjugés et des arrière-pensées que le bilatéralisme implique trop souvent, le niveau européen nous paraît pertinent pour engager une véritable politique cohérente et de fond en faveur de l'aide au développement. Elle pourra s'appuyer sur les ONG et les politiques régionales afin de créer de nouveaux partenariats plus proches du terrain et plus efficaces. L'Europe serait alors un modèle pour les relations Nord-Sud, visant à redresser une situation difficile mais qui dépend de notre volonté.

Témoignage du Sud Momar Talla KANE, Coordinateur national de l'AMCP Sénégal

Coordinateur national de la campagne AMCP-Sénégal, Momar Talla Kané est le vice-président du CONGAD qui fédère 166 ONG sénégalaises, africaines, internationales qui interviennent au Sénégal.

En 2004, une réunion fait le constat d'une Afrique appauvrie. Cet appauvrissement est le fait des Africains mais aussi de leurs partenaires. Pour atteindre les OMD, un long chemin reste à faire : face à ce constat des groupes se sont réunis dans le but de chercher des mécanismes pour peser sur les décisions du gouvernement sénégalais et sur les décisions mondiales. C'est dans ce cadre que naît l'AMCP-Sénégal : l'idée est de créer une plate-forme capable d'interpeller le gouvernement pour l'atteinte des OMD ; certains de ces objectifs étant réellement urgents : un minimum de santé notamment.

La Plate-forme est membre de l'Alliance Mondiale contre la Pauvreté (AMPC) et regroupe quatre-vingt-sept (87) représentants des différents segments de la société civile. Parmi lesquels :

- Consortium d'ONG (CONGAD : 166 ONG)
- Centrales syndicales
- Fédérations de groupements socioprofessionnels,
- Organisations de femmes;
- Organisations de personnes handicapées
- Organisations de jeunes

Alors pourquoi cette mobilisation? Comment se mobiliser?

La plate-forme a une mission de veille, d'alerte et de mobilisation pour l'atteinte des OMD avant 2015. Ainsi globalement, l'AMCP Sénégal veille à l'efficacité des politiques nationales en faveur de la réalisation des OMD. La plate-forme AMCP-Sénégal cherche à informer et s'attache à sensibiliser les différentes communautés afin de les amener à se mobiliser pour qu'elles pèsent au niveau des décisions nationales et mondiales, qu'elles puissent faire entendre leur voix. Nous nous mobilisons pour que la population ait une attitude citoyenne³.

L'essentiel est de faire en sorte que les organisations deviennent de réels acteurs du développement et favoriser la mobilisation citoyenne. Grâce à des caravanes d'information, à l'organisation de foires, la plate-forme a interpellé les dirigeants sénégalais sur l'insuffisance des efforts entrepris en matière de santé ou d'éducation. Egalement, pour exemple, les pêcheurs d'une localité ont été aidés à exprimer leurs difficultés face à des accords de pêche établis sans leur consultation.

En effet, il faut savoir que toute l'économie sénégalaise est déstructurée et nous n'avons pas de soutien. La politique agricole au Sénégal, organisée autour de certains produits comme le coton et l'arachide, est déstructurée par les choix politiques en la matière. Depuis plus de quatre ans, nous n'avons pas de politique agricole conséquente. Les producteurs produisent mais n'arrivent pas à vendre. Nous mobilisons les populations à se lever de manière citoyenne pour la prise en compte des préoccupations des producteurs et des consommateurs. Pour nous, la grande question du commerce équitable est, avant tout, le soutien au producteur sénégalais pour qu'il puisse apporter quelque chose au marché mondial.

Le bon fonctionnement de l'ensemble de ces actions est cependant conditionné par les règles de bonne gouvernance. Celles-ci doivent passer par le contrôle de l'aide publique au développement, en vérifiant qu'elle est consacrée au développement, à l'aide aux populations, aux producteurs, aux femmes et aux jeunes et non pour renforcer des élites. Pour cela, il faudrait diversifier les contrôles visant à s'assurer que l'aide parvient aux bons bénéficiaires. La société civile et la coopération décentralisée doivent être associées davantage à ces politiques et comités de suivi. La mobilisation au Sénégal a obligé le gouvernement sénégalais à nous associer au comité de suivi des OMD.

La problématique du financement de ces actions pourrait aussi être solutionnée par certaines initiatives : l'encouragement des projets de micro-financement qui bénéficient directement aux communautés par un soutien financier aux petites unités de production, permettant en outre la création d'emplois décents, de moyens d'existence durable et la réduction de l'extrême pauvreté. Egalement, l'annulation de la dette est bien évidemment une condition du développement. Mais principalement, le cadrage gouvernemental qui assure à ces citoyens la paix et la démocratie reste le premier des objectifs à atteindre puisqu'il conditionne le bon fonctionnement de toutes les actions de développement.

André POUILLES-DUPLAIX, Sous-directeur des politiques sectorielles et des OMD

André Pouilles-DUPLAIX est représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la DGCID (Délégation générale de la coopération internationale et du Développement). Son rôle, en tant que sous-directeur des politiques sectorielles et des OMD, est de suivre de façon précise l'aide publique au développement mais aussi de permettre un suivi écrit et précis des avancées sur la satisfaction des OMD.

Les Objectifs du millénaire pour le développement constituent, pour la Coopération française en général et le Ministère des affaires étrangères en particulier, un enjeu particulièrement important, si important d'ailleurs que le Ministère s'est doté d'une sous-direction dont le titre est évocateur puisqu'il s'agit des « politiques sectorielles et <u>Objectifs du Millénaire pour le Développement</u> ». Les différents opérateurs français de l'aide publique au développement, et notamment l'Agence française de développement qui en est l'opérateur pivot, ont établi des indicateurs de suivi des objectifs du millénaire pour le développement.

OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1. Réduire de moitié l'extrême pauvreté

L'Asie tire le monde vers cet objectif qui devrait être atteint. On est passé de 28 % de personnes vivant avec moins de 1 USD dans les PED en 1990 à 19 % en 2002 pour un objectif de 14% en 2015. Les progrès sont plus rapides que prévus en Asie de l'Est (Chine), en Asie du Sud-Est et en Océanie. En Afrique, les progrès sont trop lents (de 44,6% à 44% pour un objectif en 2015 de 22 %) : le nombre de pauvres a augmenté de 140 millions. Seuls deux pays francophones de la Zone de Solidarité Prioritaire, le Burkina Faso et le Cameroun pourraient atteindre cette cible, avec le Ghana et l'Ouganda. En Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie de l'Est, régions du monde où la part de la population vivant sous le seuil de la pauvreté est la plus élevée (44%, 31%, 14%), les trois quarts des pauvres sont des ruraux. Les relations causales entre, d'une part, les déclenchements d'un conflit et, d'autre part, la pauvreté ou une brusque chute des revenus sont de mieux en mieux analysées. Une chute de 5 points du PIB augmenterait de 50 % la probabilité d'un conflit : investir dans le développement réduit la probabilité des guerres régionales ou civiles.

Cible 2. Réduire la faim de moitié

En 1990, 20% de la population avait faim, elle représente 17% en 2003. En Afrique, le nombre de personnes n'ayant pas accès à une alimentation suffisante augmente (1/3 de la population totale). Les progrès sont réels mais insuffisants en termes relatifs (34 % de la population en 1995, 31% en 2003) pour compenser le croît démographique. L'évolution est équivalente en Asie du Sud (21%). En Asie de l'Est, la proportion de personnes souffrant de malnutrition est stable (12%) depuis 1995 : la progression initiée au début des années 90 est stoppée.

En ville, la faim résulte de la très grande pauvreté : la cible 2 est équivalente à la cible 1. Mais les gens qui ont faim sont majoritairement des ruraux. Ce sont les exclus des zones agricoles à bon potentiel (paysans sans terre en nombre croissant) ou les ruraux des régions où la mauvaise productivité des terres, l'enclavement, les densités démographiques croissantes, le climat (sécheresse, cyclones) se conjuguent pour rendre aléatoire l'autosuffisance alimentaire sur la base de la production familiale. Dans ces régions, les opportunités de revenus hors de l'agriculture et de l'élevage sont très réduites. En 2005 et

début 2006, au Sahel, zone de paix, mais également en Ethiopie où, malgré de bonnes récoltes, 8 millions de personnes doivent être assistées tous les ans, l'aide internationale, essentiellement palliative, offre peu d'options de long terme. Les situations de guerre déclenchent des crises alimentaires et en Afrique transforment des équilibres précaires en catastrophes humanitaires (Sud-Soudan, Darfour).

Ce sont des ensembles d'actions impérativement simultanées et de long terme, ciblées sur ces zones désormais bien identifiées, qui permettront de progresser vers cet OMD : santé (la maladie plonge dans la pauvreté : cf. SIDA en Afrique Australe), planning familial, éducation, facilitation des migrations saisonnières ou définitives vers des zones plus productives, désenclavement, stabilisation des prix des produits agricoles (les écarts de prix entre récolte et soudure sont une cause de malnutrition), banques de céréales, stockage et utilisation de l'eau, restauration des sols, diversification de l'agriculture et de l'économie, sécurisation foncière, etc. Assurer la sécurité alimentaire ne relève donc pas des seules institutions chargées de l'agriculture.

La France mobilise son aide alimentaire programmée en « agissant à court terme et en pensant au long terme » : achats locaux pour stimuler la production là où elle peut l'être, recours à des acteurs nationaux dont les capacités de veille et d'intervention sont renforcées, distributions alimentaires ciblées dans une logique d'investissement (école, travaux d'amélioration foncière, etc.). Elle soutient les organismes comme le Comité Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans leur appui aux systèmes nationaux d'alerte et de gestion des crises.

Pour répondre au questionnement de M. Bernard PINAUD :

- Sur l'augmentation de l'aide publique au développement tant en volume qu'en qualité: la France est passée d'une aide publique au développement correspondant à 0,31 % de son PIB en 2000 à 0,47 % en 2006 (ce qui correspond en valeur relative à une augmentation de 50 %); ce n'est sans doute pas suffisant, mais les annonces faites de 0,50 % en 2007 et 0,70 % en 2012 devraient être respectées. En terme de qualité, les efforts faits sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide (cf. Déclaration de Paris) permettent de réduire les duplications, de développer les complémentarités et les synergies ainsi qu'une meilleure appropriation par les bénéficiaires finals,
- Sur l'annulation des dettes au bénéfice des pays les plus pauvres : sur 40 pays concernés par l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), 29 bénéficient déjà d'un processus global d'annulation de la dette, auquel la France participe activement, en mettant en œuvre en outre dans ce cadre des Contrats de Désendettement Développement (C2D),
- Sur les taxes internationales et financements innovants: la France a été le premier promoteur de la taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion (UNITAID), ce qui devrait permettre l'acquisition de médicaments au bénéfice des pays en voie de développement. Le gros intérêt est la prédictibilité et la visibilité de ce financement qui ne dépend pas des politiques et qui intervient de manière systématique et donc ne crée pas de ruptures au niveau de l'aide au développement.
- Sur les règles commerciales plus justes: la France soutient, depuis le lancement de l'initiative sectorielle C4 pour le coton, en 2003, par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, la revendication africaine d'élimination de toutes les subventions au coton. Elle œuvre en ce sens au sein de l'OMC, et appuie la mobilisation des pays africains et de ses partenaires européens sur ces enjeux par rapport à l'aide américaine à ses producteurs.

Débat avec la salle

Les questions de l'assistance

- ❖ Claude AZEMA, membre du conseil économique et social au titre de la CFDT et de la délégation sur le droit des femmes dans le cadre du partenariat EUROMED En réponse à l'intervention de Mommar TALLA KANE : l'action de sensibilisation faite pour impliquer l'ensemble des citoyens à l'importance du développement au Sénégal est essentielle. En effet, le travail formel des femmes permet à certains jeunes de retourner sur les bancs de l'école. Egalement, l'autonomisation de la femme permet son intégration complète en tant qu'actrice dans la société civile et, par ailleurs, permet une meilleure éducation des jeunes. Selon elle, favoriser l'insertion des femmes dans la société est le vrai fil conducteur du développement dans ces pays.
- Sur le rôle essentiel joué par les partenaires sociaux dans le cadre de la CIS mais aussi des accords bilatéraux : la CFDT s'emploie à faire appliquer et respecter les conventions cadres par les entreprises et souhaite qu'un portail européen permette de recenser les entreprises. De nombreuses recommandations sont adressées par l'Organisation Internationale du Travail à l'ensemble des acteurs de la société civile. Mais comment passe-t-on de ces recommandations théoriques de l'OIT à la réalisation concrète et de manière coordonnée avec tous les acteurs sociaux et composantes de la société civile ?
- ❖ Sékou DIABATE, Président de Initiatives et Actions Citoyennes pour la Démocratie et le Développement (IACD) International est très satisfait des interventions mais souhaite que soient abordées les causes réelles de l'extrême pauvreté pour que l'on ait une compréhension commune des problèmes. Il souhaite que l'on revienne sur le rôle joué par les institutions financières internationales : FMI, Banque mondiale notamment, et leur implication dans les dettes, la naissance des conflits etc.
 - Egalement, les problèmes de méthodologie et d'adaptation culturelle et cultuelle aux pays par certaines organisations existent et l'aide apportée peut, au final, faire plus de dégâts. Par rapport au Tsunami par exemple, les ONG ont apporté des médicaments que les populations ne pouvaient pas lire!
 - En outre, une meilleure coordination des organisations entre les pays du Nord et ce qui se passe réellement sur le terrain est nécessaire.
- ❖ La présidente de Terre des Hommes France, Lysiane ANDRE, évoque les financements innovants et la nécessaire diversification des fonds d'aide au développement. Une plate-forme d'ONG a tenté de mettre en place un loto humanitaire qui a reçu une fin de non-recevoir du ministère des Finances à cause sûrement du monopole de la Française des jeux. Elle s'adresse au pouvoir public et demande une justification et les motivations de ce refus.
- Olivier BLAMANGIN de la CGT revient sur des notions de géopolitique et sur l'importance de renforcer les dynamiques régionales développées par Georges de la LOYERE. Cette vision est partagée par de nombreux acteurs des sociétés civiles européennes et africaines, mais ce n'est pas aujourd'hui l'orientation prise par la Commission européenne dans ses négociations avec les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). Ces accords reposent sur une vision strictement libre-échangiste qui ruine les perspectives d'intégration régionale, limitées à des unions douanières. Ces accords peuvent entraîner de véritables catastrophes économiques pour certaines

catégories de personnes vulnérables. Les organisations syndicales notent que la dimension sociale et les problèmes d'emploi décent ou d'extrême pauvreté sont totalement absents de ces négociations. Ces accords constituent un danger pour les agriculteurs et populations des pays ACP. Il interpelle sur le silence des grands pays sur cette question.

Les réponses des intervenants

- Monsieur Georges de la LOYERE évoque en premier lieu la question posée sur le loto humanitaire. Le Conseil économique et social n'a pas émis d'avis négatif sur les bénéfices d'une telle action qui aurait l'avantage d'être rapidement opérationnelle. Il n'y a pas de réponses totalement négatives y compris du président de la Française des jeux, également membre du CES et qui a fait partie de la Commission. Certes, des réticences existent mais pas d'opposition au principe. Il faut faire pression pour faire avancer les choses et ce serait symboliquement une avancée, à côté d'autres initiatives comme les taxes sur les billets d'avion. Dans la recherche de diversification des fonds de l'aide publique, d'autres idées sont en germe comme celle de coupler les idées de protection de l'environnement et d'économie d'énergie avec l'aide au développement. En fait, il s'agirait d'inciter les entreprises qui dégagent des économies d'énergie à investir une partie de l'argent économisé par ce biais dans l'aide au développement.
- Par rapport à la question plus géopolitique sur les pays ACP et PED. Au sein de la Commission européenne, Louis Michel a inspiré des idées nouvelles pour faire en sorte que les Etats européens soient décisionnaires. Cependant, la Commission se trouve confrontée au problème des pays et des décisions prises par les pays. Le budget de l'Union Européenne est une chose essentielle car c'est, en effet, le budget voté par la Commission qui permet ensuite d'allouer des fonds à l'aide au développement. C'est donc la mobilisation des Etats qui est importante et constitue la première clé pour faire évoluer les choses et l'aide. Au niveau européen, les pays du Sud doivent être soutenus sur le plan régional pour qu'ils puissent supporter leur marché et leurs agriculteurs et adopter progressivement des stratégies de développement agricole, premier moyen de lutte contre l'extrême pauvreté.
- ❖ Mommar Talla KANE revient sur les propos de Madame AZEMA. Il décrit le rôle essentiel joué par les femmes dans une action de sensibilisation et de protection de l'environnement dans un village de pêcheurs marins au Sénégal. Celles-ci ont fait pression sur les pêcheurs pour que soit mis en place un repos biologique des aires de pêche. Elles ont créé des éco-gardes, des brigades de répression sociale pour protéger des espèces végétales et animales. Au bout d'un an, l'ensemble de la communauté a pu bénéficier d'une hausse de la productivité qui a engendré une hausse conséquente des revenus et permis l'ouverture d'une école, vecteur d'un développement durable réel.
- Egalement, il évoque des actions de mobilisation et de plaidoyer de la plate-forme AMCP auprès des gouvernements afin qu'ils respectent les traités. L'AMCP-Sénégal suit de près la distribution des aides consacrées au développement. Ces actions pratiques sont essentielles pour que les opinions publiques soient exprimées et prises en compte.
- Par rapport au loto humanitaire, il émet des réserves évoquant des divergences de culture à ce niveau. Les Africains religieux étant plutôt réticents à l'introduction de jeux publics, il met en évidence l'importance de l'aire culturelle à laquelle s'applique l'aide au développement.
- ❖ Bernard PINAUD pointe un élément majeur de ce qui a été dit au cours des interventions. Il revient sur le fait que 4/5 des personnes souffrant de la faim sur la

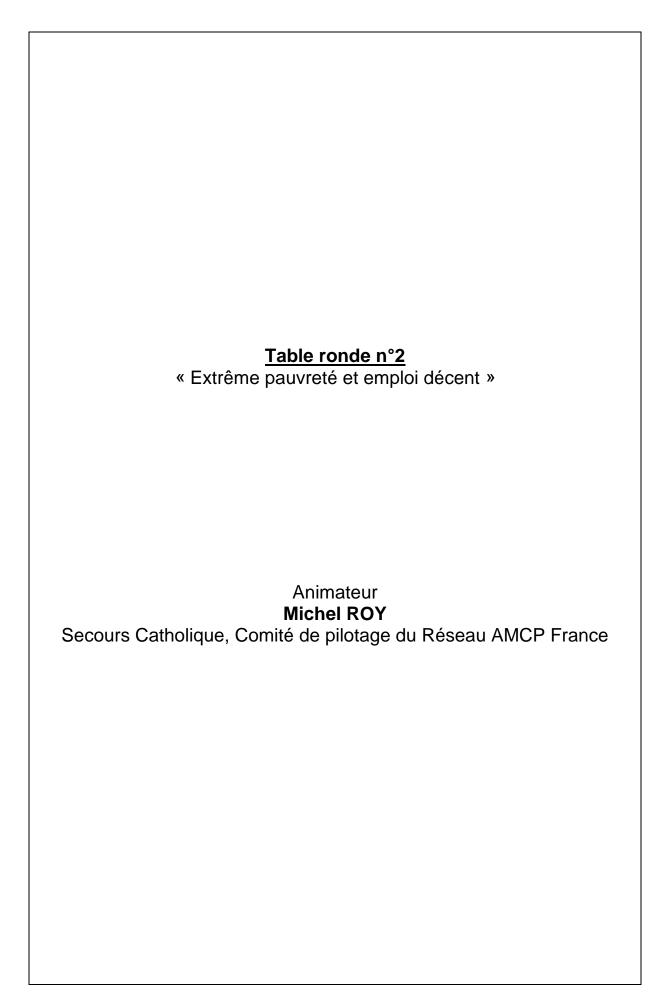
planète sont des ruraux. Avec la baisse des droits de douanes au niveau de l'OMC, les producteurs ne trouvent plus de débouchés localement car ils sont en concurrence avec les produits subventionnés venant du Nord avec lesquels ils ne peuvent pas rivaliser. La petite paysannerie est laminée. Par exemple, les exportations de poulets de pays européens se multiplient et démontent les filières avicoles africaines. Il est temps de faire évoluer les accords commerciaux en particulier agricoles vers plus de justice. L'augmentation de la pauvreté en Afrique est liée, pour une part, à la libéralisation du commerce avec l'appui de l'Union européenne et de la France.

- Xavier GODINOT revient sur l'action menée au Bangladesh par Muhammad YUNUS², prix Nobel de la paix, qui a créé la GRAMEEN Bank, allouant des microcrédits et permettant aux petites unités de production de créer des emplois et notamment des emplois décents. Il est aujourd'hui reconnu au Bangladesh que le micro-crédit n'est pas une solution adaptée aux ménages en situation d'extrême pauvreté, ceux qui ne peuvent pas se payer deux repas par jour. Pour ces ménages, le micro-crédit peut avoir pour principal effet de les plonger dans un endettement durable. De nouveaux programmes pour les « ultras pauvres » ont été mis en place depuis 2002. Ils comportent trois éléments : formation-orientation des bénéficiaires à la conduite d'une micro-entreprise, attribution gratuite d'un capital en nature (chèvres, poules, etc.) et attribution d'une allocation de subsistance tant que le capital n'est pas productif³...
- André POUILLES-DUPLAIX pense que le loto mondial peut être une bonne ressource financière mais qu'il s'agit surtout d'établir un bon contrôle de l'emploi des fonds. Il explique que si beaucoup d'idées existent quant à l'augmentation des ressources financières, il manque encore trop de bonnes ressources humaines pour faire les bons choix, clés du développement.
- Il répond également aux interrogations de Monsieur PINAUD rappelant que la France représente 4% des contributions des fonds de la Banque Mondiale mais 27% au niveau des contributions de la commission européenne. L'administration même des IFI a beaucoup plus de poids que l'intervention des pays contributeurs. Les bailleurs de fonds et les institutions financières se sont détournés de l'agriculture pensant que les problèmes les plus graves de pauvreté venaient de la ville et que les conditions de vie des ouvriers à l'époque étaient assez graves. Ainsi, pendant 15 ans, les IFI ont surtout financé l'industrie et les zones urbaines. Mais, il reconnaît que les zones rurales sont essentielles et que les pauvres ruraux sont enclavés et donc exclus des projets d'actions et de développement. Il est donc essentiel de recentrer les projets et la répartition des aides financières.

Il s'agit du programme « Challenging the Frontiers of Poverty Reduction - Selected Ultra-Poor », du Bangladesh Rural Advancement Comitee, qui a touché cent mille ménages au cours de la première phase de cinq ans. Il est prévu de toucher

trois cent mille autres ménages au cours de la phase 007-2011. Voir www.bracresearch.org

² Muhammad YUNUS, âgé de 66 ans aujourd'hui, a fondé la GRAMEEN BANK en 1976 avec l'objectif de venir en aide aux plus miséreux de son pays, le Bangladesh, en leur offrant l'accès à des micro-crédits bancaires sans garantie. Son premier prêt de ce type, un prêt de 27 dollars à 42 femmes en 1976, était un cri de révolte en constatant l'incapacité du système bancaire à répondre à de telles demandes. Depuis, la GRAMEEN BANK a prêté plus de 5 Milliards de dollars à plus de 6 millions de personnes avec un taux très élevé de remboursement des sommes prêtées qui lui ont permis de faire des bénéfices.



Le monde regorge de travailleurs pauvres, mais ces personnes sont pauvres non pas parce qu'elles ne travaillent pas, mais parce qu'elles ne gagnent pas assez. Il est désormais évident que les moyens mis en œuvre jusque-là pour réduire la pauvreté, offrir plus de sécurité aux êtres humains et rendre le monde plus sûr, plus prospère et plus juste n'ont pas généré les effets escomptés.

Près de la moitié des habitants de la planète s'efforce toujours de survivre avec l'équivalent de deux dollars par jour et, pour nombre d'entre eux, avoir un emploi ne permet pas nécessairement d'échapper à la pauvreté. Face à la lenteur et à l'inégalité des progrès accomplis, nous nous devons de repenser et de réformer les politiques économiques et sociales menées jusqu'ici pour tenter de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 (les objectifs du Millénaire pour le Développement) .La tâche qui nous incombe peut se résumer en une simple formule : s'affranchir de la pauvreté par le travail.

Juan Samovia, directeur général du BIT

Introduction

Michel ROY, directeur du plaidoyer international au secours catholique Caritas France et membre du comité de pilotage de l'AMCP France.

Nous amorçons donc notre seconde table intitulée extrême pauvreté et emploi décent, terme relativement récent même s'il recouvre une réalité que l'on connaît depuis toujours. Il accompagne le processus de mondialisation et particulièrement dans nos pays du Nord face à l'accélération de cette mondialisation qui transforme beaucoup de concepts. Celui de l'emploi décent est au cœur du processus humain et de développement durable tant au Sud qu'au Nord.

Il est important de regarder la réalisation des OMD comme un engagement de la communauté internationale à l'égard de l'ensemble des pauvres qui ne sont pas qu'au Sud mais, aussi ici, chez nous, en France.

Réaliser l'objectif 1, est donc un objectif aussi, ici, chez nous en France. Ce que nous allons essayer de travailler ici, dans cette deuxième table ronde avec :

- ➤ Mamounata CISSE : secrétaire générale adjointe de la nouvelle confédération internationale syndicale, née de la fusion récente entre la CISL et la CNT
- > Bruno COUDER : délégué général adjoint du mouvement ATD Quart-Monde
- Duarte BARRETO est indien, économiste de formation, responsable d'une ONG basée à Bangalore qui rayonne sur les 5 Etats du sud de l'Inde et qui anime des groupes de travailleurs précaires
- Témoignage collectif de travailleurs de « Travailler et Apprendre Ensemble » créé par ATD Quart Monde avec l'animateur David REIGNER et Chantal CAUDRON, Christophe DAUVERGNE, Dominique EVRAD, salariés de TAE
- ➤ Patrick LAVERGNE, chef de la mission insertion professionnelle à la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Cadrage théorique (lien entre extrême pauvreté et emploi décent)

Mamounata CISSE

Secrétaire Générale Adjointe de la Confédération Syndicale Internationale

Engagée depuis le début des années 90 et originaire du Burkina Faso, Madame Mamounata CISSE est la première femme à occuper le poste de secrétaire générale adjointe de la nouvelle Confédération Internationale des Syndicats (CIS). Cette confédération représente 168 millions de personnes et cherche à ramener le travailleur au cœur des débats sur la pauvreté à l'ONU.

Monsieur le Président, Honorables Invités, Mesdames, Messieurs,

Je suis très honorée d'être parmi vous aujourd'hui et je voudrais vous remercier au nom de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) de nous avoir associés à ce séminaire pour réfléchir au thème « Extrême pauvreté et emploi décent ».

Notre organisation représentant 168 millions de travailleurs ne peut que se réjouir de cette initiative, d'autant que la question de la lutte contre la pauvreté et particulièrement le travail décent sont au cœur de nos préoccupations. La raison est bien simple, car lutter pour obtenir de meilleures conditions de vie et de travail pour toutes et pour tous dans une société démocratique, de justice et de paix est une mission cardinale du mouvement syndical.

Depuis plus d'une décennie, la question de la pauvreté est au centre des débats et foras nationaux, régionaux et internationaux. L'Organisation des Nations Unies, (ONU) lors du Sommet du millénaire de 2000, a adopté la Déclaration du Millénaire, s'engageant sur un projet mondial, destiné à réduire résolument l'extrême pauvreté dans ses diverses dimensions. Elle a ainsi défini huit objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et s'est engagée à les atteindre d'ici 2015.

Mais, vous conviendrez avec moi que, les dernières évaluations et analyses font ressortir que pour l'essentiel, la Communauté internationale est encore loin de pouvoir atteindre les OMD pour 2015.

Malgré les progrès organisés çà et là, les statistiques fournies par les organismes spécialisés sur l'ampleur de la pauvreté dans le monde, révèlent que de plus en plus d'hommes, de femmes et d'enfants en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et dans les pays de l'Europe de l'Est, vivent dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, au point de remettre en cause les acquis de la démocratie dans ces pays.

Pourtant, comme le révèlent encore les spécialistes, le monde n'a jamais été aussi nanti de richesses accumulées, en moyens financiers, humains et technologiques, ce qui pouvait largement soutenir et accompagner le développement économique et social dans toutes les régions du monde.

Ainsi, nous vivons un siècle de paradoxes où, comme indiqué dans le dossier de presse, 854 millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde dont 820 millions dans les pays en voie de développement, alors que le coût de l'éradication de la pauvreté extrême, à

savoir, le montant nécessaire pour faire passer un milliard de personnes au-dessus du seuil de pauvreté d'un dollar par jour, s'élève à 135 milliards de dollars : ce qui équivaut à moins de 2 % du revenu des 10 % les plus riches de la population mondiale.

Ces informations montrent clairement que la pauvreté n'est pas une fatalité et que si nous en avons la volonté politique, il est possible de changer la face hideuse de ce monde de misère, d'inégalité et d'exclusion.

Conscient de l'intérêt que peut représenter la réalisation des OMD pour les travailleuses et les travailleurs du monde, leur famille et leur société, le mouvement syndical international a très tôt mobilisé ses membres, afin qu'ils participent activement dans toutes les initiatives nationales, régionales et internationales visant à concrétiser l'engagement de la Communauté internationale.

Notre organisation est un des membres fondateurs de la coalition mondiale de la lutte contre la pauvreté. Nous réalisons de plus en plus d'alliances avec les ONG et associations de la société civile sur un certain nombre de questions, tout en gardant notre identité spécifique.

Nous avons, à cet effet, lancé officiellement en 2005, à Porto Alegre, en collaboration avec certaines ONG et autres organisations de la société civile, l'Action mondiale contre la Pauvreté. Pendant l'année 2005, cette action a mobilisé les énergies et développé des actions de lobbying auprès du G8 et des Institutions Financières Internationales, pour une meilleure prise en charge de la dimension sociale dans la définition des orientations de l'économie mondiale et la mise en place de mécanismes de régulation du commerce mondial.

De plus, bon nombre de nos membres, dans les pays en développement ont approché leur gouvernement et participé activement dans l'élaboration des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, bien qu'il faille noter que dans certains pays, cette implication des partenaires sociaux n'est toujours pas effective.

Nous avons également œuvré et continuons de le faire pour que la promotion du travail décent soit un élément fondamental dans la lutte contre la pauvreté. Donner à tous les hommes et toutes les femmes de réelles chances d'accès à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, constitue le moyen adéquat de les sortir de la pauvreté.

L'agenda du travail décent de l'OIT se fonde sur une approche intégrée, qui inclut l'emploi productif et librement choisi, le droit du travail, la protection sociale, le dialogue social, et la prise en compte de la dimension du genre. La CSI soutient cet agenda et œuvre à sa réalisation.

Je voudrais particulièrement insister sur ce dernier aspect, car en effet, les femmes sont les plus affectées par les conséquences de la pauvreté et les discriminations sous toutes les formes.

Dans la quasi-totalité des pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, 85% de la population est analphabète. Les femmes représentent près de 52% de sa population et le sont souvent à plus de 95%. Ainsi, des millions de femmes ne savent ni lire, ni écrire et ignorent de ce fait leurs droits les plus élémentaires. On peut donc dire que ces femmes sont handicapées de leurs droits civiques et politiques et ne peuvent que très difficilement participer au développement de leur pays.

Conséquences, elles sont confinées dans l'économie informelle ou l'agriculture de type traditionnel, sans aucune protection ni revenu décent. Des milliers d'autres soumises aux règles occultes des traditions continuent à subir des sévices corporels et à mourir des suites

de couches. Dans certains pays plus de 40% des femmes sont infectées par le virus du VIH/SIDA ou atteintes de malnutrition.

Les jeunes ne sont guère mieux lotis, car confrontés aux problèmes de chômage, de sousemploi et de précarité des conditions d'emploi dans leur propre pays. L'unique alternative, qu'ils croient être la meilleure, est aujourd'hui l'émigration, à leur risque et péril, privant ainsi leurs pays de cerveaux et de bras pour leur développement. Mais, dans leur pays d'accueil, ils sont aussi victimes d'exploitation, de brimades et confinés dans des emplois atypiques et dégradants.

Les pays industrialisés ne sont pas épargnés non plus, si l'on sait qu'en France 7 millions de personnes, dont 2 millions de travailleurs, sont pauvres et vivent avec moins de 700 euros par mois.

C'est pourquoi, nous ne cesserons de dire aux institutions financières internationales, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) que fermer les yeux sur cette situation, c'est tout simplement faire preuve d'une complicité et d'un irréalisme coupables.

Si le monde continue d'accepter que 2% de la population mondiale détiennent 80% des richesses du monde, il ne faut pas être étonné de la montée des problèmes sociaux : la violence, l'exclusion, les inégalités, le travail des enfants, l'intégrisme, le terrorisme, l'immigration, les guerres et les conflits, etc.

Je viens d'un pays pauvre, le Burkina Faso. Je n'en suis pas malade pourtant, car la pauvreté n'est pas un vice. Mais je suis malade de l'hypocrisie de la communauté internationale vis-à-vis des pays pauvres, qui refuse d'accorder 0.7% de son budget à de l'aide au développement et *qui ferme les yeux sur ceux que l'OMC rejette*. J'ai honte pour ceux qui volent les pays dits pauvres.

Les riches de cette planète gagneront à s'engager beaucoup plus dans le combat contre la pauvreté, s'ils veulent protéger leurs richesses, préserver leur sécurité et la paix dans le monde.

Les gouvernements des pays industrialisés doivent tout simplement respecter leurs engagements vis-à-vis du développement durable et faire appliquer les règles pour un monde plus juste et plus solidaire en luttant contre la corruption et pour la bonne gouvernance avec l'implication des syndicats, des ONG et de la société.

La lutte contre la pauvreté ne doit pas être uniquement un acte de charité, mais un acte de solidarité envers ces pauvres que nous côtoyons tous les jours et dont le nombre s'accroît sur tous les continents.

La pauvreté n'est certes pas un vice, mais nous savons que toutes les portes se ferment à un homme pauvre. C'est pourquoi notre objectif, dans cette lutte, ne vise pas à rendre tout le monde riche, mais de permettre à tous de vivre dans la dignité.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Puisque, le monde, nous l'avons dit, n'a jamais généré autant de richesse qu'aujourd'hui, il est donc temps que la Communauté internationale pose des actes concrets pour promouvoir une mondialisation différente de celle que nous connaissons présentement. L'agenda du travail décent est la voie pour parvenir à la création d'emplois décents et librement choisis, à une distribution équitable des revenus, à l'égalité entre hommes et femmes, à la sécurité des lieux de travail, à des services publics forts, à une protection sociale universelle et égalitaire,

fondée sur la solidarité, le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs et un développement durable accéléré, qui permette d'effacer l'écart entre les pays en développement et les pays industrialisés y compris par la réalisation des objectifs de développement du millénaire, qui constitue un pas essentiel vers l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Le mouvement syndical international avec ses 168 millions de travailleurs est prêt à y contribuer par la mondialisation de la solidarité, pour l'avènement d'un monde où chaque femme et chaque homme vivront dignement.

Je vous remercie de votre attention.

Bruno COUDER

Délégué général adjoint du Mouvement International ATD Quart Monde,

Nous voulons réfléchir ce matin au lien entre extrême pauvreté et emploi décent, à l'échelle du monde. Ce ne sont pas quelques heures qui nous permettront d'aller au bout d'une réflexion d'une telle ampleur. Mais c'est tout le mérite de cette matinée que d'oser l'aborder, car ce n'est pas si fréquent

« Les plus pauvres sont des travailleurs, mais pas forcément comme tout le monde l'entend. Ce sont des travailleurs, mais pas comme quelqu'un qui travaille depuis trente ans dans une grosse boite, qui est vraiment défendu et tout ça. Le travail on connaît, mais pas forcément comme vous le concevez vous. » Ainsi parlait une militante du Quart Monde s'adressant à un représentant syndical en Belgique dans le cadre d'un groupe d'étude composé d'acteurs de la lutte contre la pauvreté, extrêmement divers par leur milieu social et leur niveau d'étude, certains savaient à peine lire et écrire, et d'autres étaient des universitaires⁴. Cette parole me paraît particulièrement importante aujourd'hui, car elle nous met en garde « Les plus pauvres sont des travailleurs, mais pas forcément comme tout le monde l'entend. Le travail on connaît, mais pas forcément comme vous le concevez vous. »

Il faut donc s'appuyer sur l'expérience et la pensée de ceux qui ont connu et connaissent l'extrême pauvreté pour pouvoir comprendre ensemble la situation et formuler des propositions.

Permettez-moi de partir d'une expérience personnelle :

Entre les années 92 et 99, j'ai eu la chance d'aller vivre et travailler à Madrid. Je sortais d'une dizaine d'années de responsabilité à la délégation nationale d'ATD Quart Monde en France, et j'ai eu la chance de pouvoir de nouveau, comme lorsque j'étais jeune volontaire, prendre contact avec des familles très pauvres d'un bidonville de la périphérie de Madrid. Avec elles nous avons développé des actions pour affronter les énormes difficultés auxquelles elles devaient faire face. Progressivement s'est établie la confiance entre elles et notre équipe, et nous avons découvert comment dans ce bidonville établi hors les murs de la capitale de l'Espagne, ces familles luttaient pour faire face à leurs responsabilités.

Une chose me frappait, pour moi qui venais de l'Europe du Nord : les chefs de famille ne comptaient en rien sur des revenus de substitution pour vivre ou survivre, car il n'y en avait pratiquement pas. Tout l'argent qui rentrait était le fruit d'une activité économique. De la cinquantaine de familles que nous connaissions, une seule vivait du salaire d'un des fils, gardien à la grande décharge qui voisinait le lieu, et une autre disposait de la maigre retraite du grand-père qu'elle hébergeait. Toutes tiraient leurs revenus, souvent très faibles et aléatoires, de travaux de récupération, ferraille, cartons, brocantes, et de commerces ambulants, vendeurs de fruits ou de vêtements sur les marchés ou à la sauvette, ou de briquets à la sortie du métro de la Puerta del Sol au centre ville. Certains étaient à leur compte, d'autres travaillaient pour un autre qui les payait de la main à la main en fin de journée. Les plus dynamiques vivaient bien, avec des revenus visiblement suffisants, les plus pauvres avaient de très maigres revenus au jour le jour. Je me souviens d'un père de famille qui, faute de véhicule, fouillait dans la décharge pour y trouver les métaux les plus valorisés qu'il ramassait dans un grand sac d'engrais. La majeure partie était dans l'économie informelle, sans contrat de travail, sans patente, sans assurance. Toutes disposaient de l'accès au système de santé du simple fait d'être espagnoles.

Dans ce contexte si difficile pour les plus faibles, ce qui me frappait c'est que je sentais les chefs de famille de ce bidonville bien plus fiers, bien plus debout, que la plupart de ceux des

⁴Sortir de l'inactivité forcée. Editions Quart Monde 1998

familles très pauvres que j'avais connus en France. La différence évidente était qu'ils étaient fiers de subvenir autant qu'ils le pouvaient aux besoins des leurs, ils étaient inscrits dans le monde du travail, même si c'était à sa marge, ils ne dépendaient pas de services sociaux (en sept ans je n'ai jamais vu un travailleur social venir dans le bidonville...)

L'Espagne était depuis peu d'années entrée dans la Communauté Européenne. Une forte pression était ressentie de la part des pays d'Europe du Nord pour demander à ce pays d'agir pour réduire l'importance de cette économie informelle. Un jour où nous en parlions dans le cadre d'un réseau qui réunissait les principales ONG et les syndicats, j'ai pu faire part de mon inquiétude : bien sûr je ne pouvais être en faveur des conditions de travail si dures que subissaient une grande part de ces travailleurs, ni du fait qu'ils étaient totalement à l'écart du droit du travail, du système d'indemnisation du chômage et du système de retraite. Mais en visant à la régularisation de ces situations, allait-on inventer avec eux une manière de faire qui leur permettrait de garder ce rôle actif et cette fierté, ou bien allait-on agir sans discernement, sans tenir compte ni de leur situation ni de leurs idées, et, en copiant les systèmes en vigueur en Europe du Nord, risquer d'exclure définitivement les travailleurs les plus faibles et les rejeter dans l'assistance, l'inutilité et la honte?

Les circonstances ont fait que j'ai dû quitter Madrid pour prendre les responsabilités que j'assume maintenant et n'ai pu suivre de près comment la situation a évolué, mais au moment de préparer cette intervention, inévitablement cette réalité m'est revenue à la mémoire et a guidé ma réflexion. Les réalités du monde du travail du Nord et du Sud sont bien différentes, les possibilités d'évolution aussi. Mais cette question n'est-elle pas centrale : pour évoluer vers plus de justice, plus d'humanité, plus de respects des droits de l'homme, prend-on en compte l'expérience de tous les travailleurs, et en particulier de ceux qui ont les conditions de vie et de travail les plus dures, ceux qui sont même exclus de ce monde du travail ?

Le Conseil économique et social est pour cela un lieu bien particulier. A travers une succession de rapports, durant les années 80, 90 et en ce début de siècle, il s'est efforcé de réfléchir à la réalité de la grande pauvreté et de la précarité économique et sociale, - c'est le titre du rapport du père Joseph WRESINSKI en 1987- en s'efforçant de le faire d'une telle manière que le point de vue des personnes et des familles qui vivaient ces situations soient pris en compte. Ce n'est pas mon rôle de détailler comment cela s'est fait, mais je me plais à le rappeler, car c'est en fait très exceptionnel dans le monde aujourd'hui.

Dans les années 60-70, alors même que l'Europe vivait ce qu'on a appelé les Trente Glorieuses, marquées par une période dite de plein emploi, une époque où les entreprises allaient chercher dans les pays du sud des millions de travailleurs pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre, ATD Quart Monde constatait déjà que tout en bas de l'échelle sociale, les travailleurs les plus pauvres avaient de grandes difficultés à se situer dans le monde du travail. Durant toutes ces années, nous n'avons cessé d'alerter les pouvoirs publics et les partenaires sociaux sur la réalité de ces travailleurs exclus du monde du travail, et ce n'est qu'à partir des années 80, quand le chômage s'est beaucoup accru en France et a atteint tous les milieux sociaux que nous avons commencé à pouvoir nous faire entendre. Au même moment, le père Joseph WRESINSKI est devenu membre du Conseil économique et social, et c'est dans le cadre de cette institution qu'il a pu le mieux faire avancer la réflexion et les propositions.

En 1987, son rapport⁵ « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » devant le Conseil économique et social reprenait très largement les travaux sur les travailleurs les plus pauvres dans l'économie française menés durant plus de quinze ans par notre institut de recherche sous la responsabilité de Xavier Godinot⁶

⁶Les travailleurs sous prolétaires face aux mutations de l'emploi. Editons Science et Service Quart Monde 1985

⁵Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Rapport présenté par le père Joseph Wrésinski au nom de la section des affaires sociales les 10 et 11 février 1987.

Il constatait que parmi les travailleurs les plus pauvres, une partie était constituée de travailleurs relativement stables, qui parviennent à rester plus de 5 ans dans la même entreprise : ceux qui n'ont pas de problèmes graves de santé et ont pu acquérir un certain savoir-faire (sans que celui-ci constitue toujours une formation qualifiante reconnue). Ces travailleurs sont généralement dans des postes de travail isolés et dans de petites entreprises, affectés à des tâches le plus souvent pénibles.

Une autre partie était constituée de travailleurs intermittents, occupant des postes de travail précaire par nature (intérim, travail saisonnier, emplois de main d'œuvre dans le bâtiment et les travaux publics). C'est la nécessité qui les contraint à accepter ce type d'emploi : après s'être heurtés des semaines ou des mois à des refus d'embauche, et d'autant plus qu'ils se savent illettrés ou marqués par un passé judiciaire, ces travailleurs sont prêts à accepter n'importe quel emploi. Ils le font pour rapporter quelque argent à la maison, l'emploi fût-il malsain, dangereux ou clandestin. La brièveté même des périodes de travail ne leur ouvre pas droit le plus souvent à l'assurance chômage. Tout leur espoir est de sortir de cette précarité par l'obtention d'un travail durable, espoir une nouvelle fois déçu à chaque fois qu'ils sont congédiés.

La troisième partie de ces travailleurs les plus pauvres est constituée des travailleurs épisodiques, ceux qui connaissent de très longues périodes de chômage, n'ont que des emplois occasionnels et sont souvent contraints à vivre d'expédients. La plupart du temps ils cumulent les problèmes de santé consécutifs à des accidents, à des conditions de vie très dures. Toutes leurs énergies sont absorbées par des nécessités de survie immédiate. Pour nourrir et loger leur famille, ils se livrent à des activités indépendantes de récupération ou à des petits travaux au noir ou des services rendus contre rémunération. Ils doivent souvent solliciter parallèlement des secours auprès du CCAS et de différents organismes.

Enfin le Rapport WRESINSKI constatait que les jeunes de ces familles étaient d'emblée confrontés au chômage, aux petits boulots et à des circuits de stages et de formations à répétition ne débouchant sur rien.

Entre 1987 et aujourd'hui, bien des observations du rapport WRESINSKI restent vraies. La différence vient de la mise en place du RMI, de multiples parcours d'insertion et de contrats spécifiques, d'une encore plus grande exposition des entreprises à la concurrence internationale qui a exigé des augmentations de productivité, excluant encore davantage les travailleurs les moins qualifiés pauvres et très pauvres de l'accès au travail, et de la multiplication du nombre des immigrés sans papiers condamnés de ce fait au travail au noir avec tout ce que cela signifie d'exploitation et de risques pour eux. Le Conseil économique et social a fait le bilan de la situation et formulé des propositions à plusieurs reprises, recherchant à chaque fois le point de vue des personnes qui vivaient ces situations extrêmes. Le dernier travail en date est le rapport Robert « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », en 2003.

Il y aurait beaucoup à reprendre dans ce rapport. Concernant les questions d'emploi décent, il note : « la précarisation de l'emploi et l'augmentation du nombre des « travailleurs pauvres » conduisent les organisations syndicales à chercher de nouvelles formes d'action pour défendre et représenter les travailleurs précaires, les chômeurs et les personnes en situation d'exclusion. Cette démarche est essentielle pour l'accès de ces derniers au droit commun, et améliore les garanties pour l'ensemble des salariés. »

Relativement au dialogue social il affirme: « Les années de forte crise économique ont provoqué une mobilisation à laquelle la loi de lutte contre les exclusions est venue donner une orientation et certains moyens. Cependant, la problématique de l'exclusion n'a pas encore été suffisamment prise en compte par les partenaires sociaux dans leur dialogue organisé. C'est l'étape que ceux-ci se proposent de franchir. » Le rapport détaille ensuite les modalités de ce dialogue au niveau territorial, énumérant ses objectifs et formulant de façon précise comment parvenir à les réaliser.

Les partenaires sociaux qui ont adopté ce rapport ont renouvelé leurs engagements devant les associations réunies dans le collectif « Alerte ». Mais il faut bien constater

que sur le terrain, cette dynamique de dialogue tarde à se concrétiser. A l'occasion de ce séminaire, puis-je me permettre d'inviter très vivement les partenaires sociaux à franchir des étapes significatives dans ce domaine ?

Je ne m'étends pas davantage sur la réalité actuelle en France, car les intervenants de l'entreprise solidaire TAE qui vont parler dans un instant le feront certainement de façon très pertinente.

J'ajouterai cependant que le tableau dressé ainsi l'est à partir de la France, mais notre présence dans divers pays d'Europe et d'Amérique du Nord nous apprend que les ressemblances avec ce constat sont beaucoup plus grandes que les différences dues à des systèmes de protections sociales et des législations du travail distincts : l'accès des travailleurs les plus pauvres à l'emploi décent y est généralement très difficile, marqué par l'humiliation et la pénibilité, ou carrément impossible.

Qu'en est-il dans les pays du Sud ? :

Il existe au niveau international un accord entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement pour affirmer que l'emploi productif et le travail décent doivent être situés au centre des politiques économiques et sociales mises en œuvre pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et diminuer de moitié la pauvreté d'ici 2015. L'ECOSOC avait fixé à son débat de haut niveau de juin dernier l'objectif de « Créer un environnement favorable, au niveau national et international, à la création du plein emploi productif et de l'emploi décent pour tous, et son impact sur le développement durable ». Se donner ainsi l'objectif de ne laisser personne de côté est primordial, parce que cela oblige la communauté internationale à se poser la question de savoir qui sont les personnes et communautés qu'elle n'arrive pas à atteindre et pourquoi elle n'y arrive pas.

La réalité vécue dans les pays du Sud de la planète peut paraître très éloignée de ce dont nous venons de parler pour les pays du Nord. Que veut dire l'accès au travail décent pour les plus pauvres dans des sociétés dans lesquelles la plus grande partie de la population a seulement accès à l'économie informelle, secteur qui souffre d'un grand déficit de travail décent⁷?

L'économie informelle⁸ est une économie régie par les relations familiales et communautaires. Quand des personnes vivent en situation d'exclusion sociale, les relations qu'elles entretiennent tant au sein de leur communauté qu'avec le reste de la société sont déficientes. Ceci explique pourquoi leur intégration dans un marché du travail presque totalement informel est si difficile et pourquoi les personnes les plus pauvres n'ont le plus souvent accès qu'à des emplois qui leur permettent au mieux de survivre, rarement de sortir de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté.

Dans la contribution qu'ATD Quart Monde a remise à la Banque Mondiale dans le cadre de l'étude « Sortir de la Pauvreté », il est écrit : « L'itinéraire professionnel de M. Rojas (travailleur pauvre habitant la ville de Cusco au sud du Pérou) confirme un constat valable sur le marché du travail dans de nombreux pays au Nord comme au Sud, celui de l'appauvrissement des petits salariés au cours de leur vie active par suite de l'usure progressive de leur force de travail. A la différence des salariés plus qualifiés qui évoluent

⁷ Cette partie de l'exposé reprend de larges extraits de la note rédigée par Cristina DIEZ, Volontaire Permanente du Mouvement International ATD Quart Monde pour le Forum de La Société Civile, Débat de Haut Niveau de l'ECOSOC, 29 et 30 juin 2006.

Mesurer l'ampleur du travail informel est malaisé: en raison des divergences de définitions par pays, les chiffres disponibles n'ont qu'une valeur indicative. L'Organisation Internationale du Travail estimait que la part de l'emploi urbain informel était en moyenne 58% en Amérique Latine en 1997 et 80% de l'emploi hors agriculture en Afrique dans la dernière décade. ILO, Decent Work and the Informal Economy, Genève, p 20 et 21

sur un marché du travail mieux protégé, peuvent « faire carrière » et s'enrichir par leur travail, de nombreux salariés non qualifiés s'appauvrissent au cours de leur vie active. En effet leur santé se détériore inexorablement autant à cause des conditions pénibles et dangereuses des emplois précaires qu'ils obtiennent qu'à cause des longues périodes de chômage qui minent le moral. »⁹

Une des réalités vécue massivement par les populations les plus vulnérables est que les programmes de développement se réalisent sans qu'elles y soient associées, et puissent en tirer le moindre bénéfice. En voici un exemple :

Dans un pays d'Amérique Latine, la construction d'un barrage a été entreprise afin de permettre l'irrigation de terrains cultivables dans une communauté de paysans. L'organisme financeur, allemand en l'occurrence, avait inclus dans ses exigences une consultation de la population. Mais cette consultation s'est faite par le biais des représentants élus de la communauté, qui sont de fait issus des familles les plus dynamiques et les plus riches, les paysans les plus pauvres n'y étaient pas présents et leurs intérêts n'ont pas été pris en compte. Dès l'origine, les paysans les plus pauvres, qui ont leurs terrains dans les parties les plus hautes de la montagne, ont été exclus, car le barrage a été construit plus bas que leurs terrains. L'organisme financeur du projet a exigé que les paysans de la communauté participent par leur travail et par une cotisation à l'association communale et que les délais fixés pour la construction soient respectés. Les personnes qui ne pouvaient payer en argent pouvaient le faire en journée de travail. Ce sont des conditions bien compréhensibles, mais les paysans les plus faibles ont peu à peu abandonné le projet parce qu'ils n'arrivaient pas à suivre le rythme du travail. Seuls les paysans qui avaient le plus de moyens ont pu vraiment participer et bénéficier du projet, qui finalement a contribué à renforcer les exclusions et les inégalités à l'intérieur de la communauté.

On constate donc que dans des contextes très différents de ceux des pays du Nord, les mêmes réalités d'exclusion produisent les mêmes effets sur les populations les plus vulnérables des pays du Sud.

Qu'en tirer en terme de propositions pour l'accès au travail décent des populations qui vivent dans l'extrême pauvreté ?

Nous ne pouvons qu'adhérer au programme de l'OIT qu'affirme son Directeur Général Juan SOMAVIA : « Le but général de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité »

L'OIT rappelle que « le travail décent devrait être au cœur des stratégies mondiales, nationales et locales relatives au progrès économique et social. Il joue un rôle fondamental dans les efforts tendant à lutter contre la pauvreté et constitue un moyen de réaliser un développement durable fondé sur l'équité et l'inclusion ».

Mais les exemples mentionnés, tant issus des pays du Nord que ceux du Sud, montrent que cela ne peut suffire. Il faut que dans tous les programmes visant à développer le travail décent soit reconnus comme objectif l'intégration des personnes les plus vulnérables, leur participation à la vie de la communauté, et la reconnaissance que leur participation constitue un élément indispensable pour le développement de leur quartier. Il faut également que la participation des plus pauvres à la vie culturelle, économique, sociale et spirituelle de la société soit un critère de l'évaluation de ces programmes.

La plate-forme de l'Action Mondiale contre la pauvreté a exprimé sans cesse la nécessité de favoriser le dialogue et la collaboration entre les ONG, les partenaires sociaux, tant sur le terrain qu'au plan national et international. La journée d'aujourd'hui en est un exemple très encourageant dont il faut espérer qu'il connaîtra des prolongements et des développements.

38

⁹ Contribution à l'étude « Sortir de la pauvreté ». Monographie de familles du Burkina Faso et du Pérou. Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines. Mouvement International ATD Quart Monde. Mai 2005.

Un autre exemple concret est celui du séminaire qui s'est tenu à Montréal en mai dernier pour mesurer l'impact de la journée mondiale du refus de la misère, sous les auspices conjoints du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU, du Comité des ONG Internationales et de la Confédération internationale des Syndicats libres. Il en est sorti la Déclaration de Solidarité « Refuser la misère, un chemin vers la paix » qui vous a été distribuée et que je vous invite à signer et à faire signer dans les organisations que vous représentez aujourd'hui.

Témoignage du Sud Duarte BARRETO, Association FEDINA, Inde

Duarte BARRETO est le représentant de Fedina en Inde et réside dans le Sud de l'Inde, à Bangalore. Il a une excellente connaissance du secteur informel qui, en Inde, rassemble encore une majorité de la population, même si la mondialisation et le phénomène de délocalisation transforment actuellement le pays. FEDINA est une association indienne qui travaille depuis 1996, au sein d'un réseau d'action sociale, dans la lutte pour le respect des exclus et des oubliés des services sociaux gouvernementaux indiens, à savoir essentiellement les femmes et les Dalits –caste la plus basse- aussi appelée caste des Intouchables, les serfs et les tribus.

L'Inde contrairement à ce qu'on dit est « la plus grande démocratie mais aussi la plus petite république ». C'est aussi comme l'a formulé un journaliste indien « un des Etats les plus insensibles du monde ».

Fedina a créé un vaste réseau des groupes d'actions sociales. Nous travaillons avec des groupes structurellement marginalisés, des bidonvilles, des ouvriers agricoles, des travailleurs informels, des serfs et des Intouchables, les *Dalit*s. Au début, le réseau est né avec des groupes informels déjà constitués qui résistaient contre l'oppression. Nous les avons aidés à survivre, avec quelques instruments dont nous disposions : des nombreuses formations et des rencontres où les membres des différents groupes peuvent échanger et ainsi gagner en force. Ils y trouvent des moyens d'actions et des arguments pour ne pas être réprimés et pour que leur existence ne soit pas menacée par l'Etat, les grands propriétaires ou encore les castes supérieures. En effet, même dans les bidonvilles, les plus puissants essaient de supprimer toute forme de résistance.

En fédérant des groupes locaux déjà constitués en leur donnant les moyens de survivre et de continuer à se battre contre l'oppression, ces groupes sont arrivés à se développer et à s'étendre. FEDINA est aujourd'hui présente dans plus de 1700 villages, 66 *Taluks* (subdivisions du canton) et dans 24 *districts* (cantons). De 124 groupes au départ, plus de 3774 groupes existent désormais avec 114 018 bénéficiaires directs et 6 162 298 bénéficiaires indirects. De 12 groupes d'encadrement au départ, 24 sont aujourd'hui constitués.

Le renforcement du réseau est avéré, cependant des évaluateurs externes ont indiqué qu'une meilleure focalisation des activités de FEDINA rendrait son action plus efficace. Désormais, l'axe principal de FEDINA est le monde du travail et les travailleurs informels.

Les principaux objectifs de FEDINA sont :

- 1- Reconnaissance du droit à la syndicalisation, à la négociation collective, à un salaire égal pour travail égal pour les hommes comme pour les femmes
- 2- **Droit à un travail égalitaire et décent** : l'Etat doit s'engager à entreprendre des travaux publics et assurer ainsi un travail et un salaire décents à tous les chômeurs et sous-employés des campagnes
- 3- Accès à la Terre pour les Intouchables et les Tribus : ni la réforme agraire ni même les lois promulguées à la fin du siècle dernier par les Anglais n'ont été appliquées.
- 4- **Arrêt des discriminations envers les** *dalits*, victimes de 7 discriminations dans un système qui s'apparente à un réel Apartheid,

5- **Progrès sur le droit des femmes** dans tout ce qui concerne les dots et le harcèlement moral et sexuel au travail

Sur 24 organisations, 12 sont entrées dans de nouvelles perspectives avec pour objectif de former des syndicats officiels pour les serfs et ouvriers agricoles et pour le secteur informel. FEDINA est présente dans des industries, lieu de concentration des ouvriers où la syndicalisation est plus facile à organiser:

- l'industrie du textile de Belgrand près de Bangalore
- l'industrie de la confection à Bangalore
- l'industrie de rouleuses de « beedies »
- l'industrie de pierres semi-précieuses
- l'industrie du cuivre a Pondichéry

Mais aussi:

- syndicats pour ouvriers agricoles
- syndicats pour les serfs dans les campagnes
- syndicats pour les domestiques dans les villes

Chaque syndicat a 1500 à 2000 membres ; celui des ouvriers du textile, 10000 et des rouleuses de cigarettes, environ 5000 membres.

Les revendications sont à peu près les mêmes pour tous :

- régularisation du travail par un contrat
- salaires décents
- horaires fixes
- heures supplémentaires payées
- paies fixes

Les ouvriers agricoles, qui ne travaillent effectivement qu'environ 80 jours par an, demandent à ce que soit mise en place une politique de travaux publics. En effet, les taux de croissance records en Inde de près de 10% ne génèrent pas de travail et la pauvreté s'accroît. Avec la révolution technique, la croissance ne crée pas d'emploi. Nous souhaitons que l'Etat s'engage dans une politique de travaux publics qui enrichirait le pays. Ces actions auraient un impact certain sur les quelques 390 millions de personnes qui travaillent dans le secteur informel en Inde.

FEDINA dispose désormais de 3 bureaux spécialisés pour les ouvriers du secteur informel comme celui de la confection notamment. Dans ces bureaux, tous les jours des ouvriers viennent et l'idée de l'existence d'un syndicat se répand. Les patrons les craignent de plus en plus et les revendications personnelles sont de plus en plus satisfaites. FEDINA intervient pour les personnes licenciées sans motif et sans avoir été prévenues au préalable, ce qui est extrêmement fréquent en Inde.

FEDINA a également mis sur pied une cellule juridique avec des avocats qui travaillent bénévolement pour défendre les droits des travailleurs. Ils mènent des actions de lobbying et de plaidoyer auprès du Ministère du travail pour les obliger à intervenir dans certains cas.

Dans l'industrie textile et des cigarettes, il y a de vraies négociations collectives, ce qui est encore inexistant dans les petits syndicats. Le gouvernement indien après plus de 10 années de campagne a, enfin, introduit une législation sur le droit du travail dans près de 200 cantons sur 500. Dans ces districts, un membre d'une famille pauvre a un droit à un travail pendant 100 jours par an avec un salaire minimum garanti. Avec les 80 jours par an que les ouvriers agricoles ont déjà, cela fait près de 180 jours de travail assurés par an ce qui augmente de fait leur pouvoir de négociation.

D'une façon générale, les petits syndicats ne réussissent à négocier localement que s'ils arrivent à mobiliser les grandes fédérations et confédérations. En effet, le patron et les castes font pression sur eux. Je suis président d'une autre ONG « CES » qui va fêter ses 25

ans l'année prochaine. Ce centre d'éducation et de communication, a été créé pour faire le rapprochement entre les syndicats officiels et les syndicats du secteur informel mais aussi avec les ONG qui sont axées sur les droits économiques, sociaux et culturels. Cette ONG a fait un rapprochement entre les grandes confédérations et les ONG. Une grande rencontre a eu lieu le mois dernier afin de réfléchir à la mise en œuvre de la convention 102 du Bureau international du travail portant sur la Sécurité sociale. Les ouvriers auraient accès à une certaine sécurité sociale. Enfin, nous avons créé une nouvelle confédération appelée NTUI (New Trade Union Initiative). Cette confédération permettrait de rapprocher tous les syndicats mais aussi les petits syndicats des secteurs informels, qui ne sont pas toujours reconnus par les grandes confédérations.

Témoignage du Nord David REGNIER et Jehida BENAMAR, «TAE» Noisy-le-Grand Chantal CAUDRON, Christophe DAUVERGNE et Dominique EVRAD

Intervention collective des salariés de TAE « Travailler et Apprendre ensemble », une entreprise d'un caractère particulier créée -là où le mouvement ATD Quart Monde est né- à Noisy-le-Grand.

Introduction

Bonjour à tous. Nous sommes des salariés d'une entreprise qui s'appelle TAE. A partir de nos expériences, nous avons réfléchi ensemble à ce que voulait dire pour nous un « travail décent », dans le sens d'un travail qui nous permette de bien vivre. Un petit groupe s'est ensuite rassemblé à plusieurs reprises pour écrire un texte et des témoignages. C'est ce que nous allons vous présenter aujourd'hui. Ecrire ce texte a été un processus long, mais très riche. Pour nous, il est imprégné de toutes les discussions qu'on a eues, des efforts faits par tous, du cheminement ensemble... Tout cela n'apparaît pas forcément dans le résultat final, mais pour nous, c'est vraiment une belle réussite.

TAE est une petite entreprise solidaire créée en 2002. Aujourd'hui, elle emploie 17 personnes dans 3 ateliers : le nettoyage, le reconditionnement de matériel informatique, et les travaux d'entretien de bâtiment.

TAE signifie « Travailler et Apprendre Ensemble ». TAE réunit des personnes aux parcours de vie très différents : formation, situation familiale, expérience professionnelle... Certains d'entre nous se battent au quotidien pour parvenir à faire vivre dignement leur famille, d'autres rejoignent TAE parce qu'ils souhaitent participer à la construction d'une entreprise plus solidaire. Tous, nous refusons d'accepter que certains soient condamnés à l'inutilité.

Au delà de nos différences, chacun d'entre nous apporte ses connaissances, son savoirfaire, son histoire personnelle, sa pensée. C'est à partir de cette diversité que nous bâtissons TAE, et que nous cherchons à en faire une entreprise qui crée non seulement de la richesse économique, mais également de la richesse humaine. Ensemble, nous souhaitons faire de notre travail un lieu de fraternité, un lieu de partage des savoirs, de fierté.

A TAE, nous faisons l'expérience qu'un travail représente bien plus qu'une paie à la fin du mois. Nous avons évoqué la paie bien sûr, parce que pour faire vivre notre famille, nous avons besoin de payer le loyer et les factures. Une paie, c'est aussi ce qui nous permet d'être généreux et de faire plaisir à ceux qu'on aime, et tout particulièrement nos enfants. C'est essentiel d'avoir un emploi stable, à durée indéterminée : pour trouver un logement, pour organiser la vie de famille, pour obtenir un crédit et faire des projets.

Pour nous, un travail est aussi un moyen de sortir de chez soi, de vivre avec d'autres, d'avoir une place dans la société. C'est important d'avoir une bonne ambiance. On attend également de notre travail qu'il nous permette d'apprendre de nouveaux savoir-faire et transmettre à d'autres ce que l'on a appris. Enfin, on a besoin d'un travail intéressant et utile, un travail qui nous donne des responsabilités et des chances d'évolution.

TEMOIGNAGES: Dans nos expériences passées ou celles de nos proches, a-t-on connu des emplois qui ne permettaient pas de bien vivre ? Pourquoi ?

Nous allons maintenant vous lire des témoignages écrits par des collègues de travail, qui racontent des expériences dans des emplois qui ne permettent pas de bien vivre. Nous ne sommes pas forcément les auteurs des témoignages que nous allons vous lire.

Je travaille à TAE depuis bientôt 4 ans, d'abord en contrat CES, puis en contrat CEC. Au début à mi temps et depuis 6 mois à temps complet. Je travaille dans l'équipe de nettoyage. En octobre 2005, j'ai commencé une remise à niveau en français et math avec le GRETA, afin de me préparer à passer un CAP dans les métiers du nettoyage. Le CAP devait durer six mois, à plein temps, avec des périodes de stage en entreprise. J'ai fait une demande de congé individuel de formation. Ma demande a été refusée car en CEC, on n'a pas le droit à ce congé.

Ma femme travaille en CDD depuis quelques semaines. Moi je suis en CDD depuis près d'un an. Je gagne le SMIC, un peu moins de 1000 euros net. Mais pour trouver un appartement entre particuliers, il faut parfois un salaire de 1500 à 1800 euros net. Il faut un garant, et ils demandent une caution de 2 à 3 mois. On demande aussi un CDI. J'ai déposé une demande à la mairie, j'ai un numéro de dossier, maintenant il faut attendre...

Dans notre travail à TAE, qu'est ce qui ne nous permet pas de bien vivre ? Qu'est ce qui nous permet de bien vivre ? Qu'est ce qui fait la différence? Nous allons maintenant essayer d'expliquer ce qui à TAE rend notre travail intéressant, ce qui fait la différence.

Ce qui est important à TAE, c'est la qualité des relations entre collègues, y compris avec les responsables. Il y a une certaine égalité entre nous, on ne fait pas de différence. On travaille toujours en équipe. On est respecté. Les pauses tous ensemble, la cantine familiale à midi, les fêtes pour les anniversaires, Noël ou encore l'Aïd, ça fait qu'on se connaît bien et qu'on aime travailler ensemble. A TAE, on partage plus que le travail. On organise aussi des sorties ensemble, avec nos familles. C'est important, l'attention qu'on porte à nos familles, et la bonne ambiance entre nous.

TAE rassemble des personnes qui ont des histoires personnelles et professionnelles très différentes. On ne porte pas de jugement de valeur, on accepte tout le monde. On n'exige pas un diplôme ou une expérience pour être embauché à TAE. Tout le monde est capable de travailler et produire de la richesse, tout le monde a des compétences et peut se former si on réunit les conditions nécessaires pour que le travail se passe bien. Ce qui est important, c'est l'entraide et le respect. A TAE, chacun est tour à tour formé et formateur. On part du principe que tout le monde a des compétences et peut les transmettre à ses collègues. Dans les différentes équipes, on apprend sur le tas, en travaillant, ce sont les anciens qui montrent à ceux qui arrivent.

A TAE, on n'est pas payés au rendement. On est là pour faire bien notre travail, sans stress et sans pression. Ca ne veut pas dire qu'on n'a pas des délais à respecter, des impératifs de production, mais ces contraintes ne sont pas imposées au détriment du respect des travailleurs. Dans l'atelier informatique par exemple, chaque personne effectue toutes les étapes de la remise en état d'un ordinateur. Le travail est varié, il n'est pas divisé et réparti en différentes taches répétitives. Cela rend le travail plus intéressant, on y apprend plus de choses. Il y a une bonne ambiance dans l'atelier, et cela fait qu'on est aussi capables de se mobiliser pour faire face à une grosse commande ou à un délai à respecter.

Le rythme de travail est flexible, certains avancent plus vite que d'autres. On ne pointe pas du doigt les personnes les plus lentes. Ce qui compte, c'est qu'en équipe on arrive à faire le travail en temps et en heure. Dans notre équipe de travail, on s'entraide, on est attentifs les uns aux autres. Au final, c'est une force qui nous rend plus productifs.

A TAE, il y a des règles claires, et notamment dans le respect des horaires. Mais on ne nous impose pas un temps partiel. Les variations de l'activité ne sont pas répercutées sur les travailleurs.

Un groupe de salariés se réunit chaque semaine pour aborder des questions de politique sociale, réfléchir à notre mode de fonctionnement, et participer au choix des grandes

orientations de TAE. Ainsi, récemment, nous avons choisi à l'unanimité de changer nos horaires. Nous sommes passés de 32h à 36h par semaine, ce qui nous permet de gagner un vrai salaire et d'avoir une semaine de congés supplémentaires par an. Cela correspond plus à nos attentes. C'est pourquoi on essaie de faire en sorte que chacun ait son mot à dire sur les décisions qui sont prises, que chacun se sente responsable de la bonne marche de TAE.

Notre travail à TAE nous redonne courage, volonté et fierté. On est valorisé, reconnu comme une personne. Ca nous permet d'avoir la tête haute.

Pour conclure, on voit bien à travers notre expérience, le travail ne garantit pas toujours l'accès aux droits fondamentaux : se loger, se former, se soigner, vivre en famille... On oppose trop souvent les intérêts économiques d'une entreprise avec le respect des droits et des aspirations des travailleurs. A TAE, on fait l'expérience qu'au contraire, il est possible de rendre ces deux intérêts complémentaires, et de faire en sorte qu'ils se renforcent l'un et l'autre. Alors seulement, le travail est source de mieux vivre et de dignité.

Michel ROY remercie TAE pour leur témoignage riche qui nous rappelle que nous ne travaillons pas seulement pour produire une richesse économique mais aussi une richesse humaine. L'entreprise est aussi un lieu de fraternité, de partage de savoir, un lieu de responsabilisation, un lieu de fierté pour ceux qui y travaillent.

Réaction d'un représentant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Patrick LAVERGNE, Chef de la mission insertion professionnelle au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

La Délégation générale à l'emploi est en charge des dispositifs de retour à l'emploi dont notamment l'insertion par l'activité économique et l'ensemble des contrats aidés et de l'intéressement au retour à l'emploi.

A l'issue de tous ces témoignages, la place du représentant de l'Etat n'est pas très facile, ni très glorieuse, puisque l'ensemble des ces tableaux et des expériences relatées pourraient signer la faillite de la gestion publique et marquer l'échec des politiques d'emplois et de gestion des politiques de retour à l'emploi. Cependant, on constate que la France est un des pays qui affecte la plus grande part de ses richesses aux dépenses de protection sociale, plus de 30%.

Pour quels résultats?

Une augmentation des bénéficiaires du RMI, 1,5 million de ménages endettés et 20 % de jeunes chômeurs voire jusqu'à 50 % dans certains quartiers très défavorisés. On arrive à une société riche qui génère des exclus qui ne profitent pas des progrès. Plus de 7 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France.

Peut-on pour autant parler de Faillite publique?

La lutte contre les exclusions et le chômage nécessite un engagement national et une mobilisation plus ordonnée. Il y a un effet d'apprentissage, les politiques évoluent petit à petit. Cet engagement de la société nécessite une mobilisation de tous les acteurs : les services publics de l'emploi, l'ensemble des institutions qui ont en charge la lutte contre le chômage, les directions départementales du travail (ANPE, AFPA), mais aussi les élus locaux, les institutions chargées de l'action sociale puisqu'on ne retourne pas à l'emploi si on ne peut se loger ou encore se soigner.

Les exclusions sont génératrices de tensions qui remettent en cause l'idée d'une réelle solidarité nationale comme peuvent notamment l'illustrer les émeutes de novembre 2005.

Ces difficultés peuvent affecter l'ensemble de la cohésion nationale comme l'atteste le rapport sur la cohésion sociale du Ministère de l'Emploi. Aussi, l'Etat a lancé depuis plus d'un an un Plan de cohésion sociale après une longue concertation. Ce plan de cohésion sociale a mobilisé plusieurs millions d'euros par an.

L'idée de cette initiative est de donner la priorité aux revenus d'activité et de refuser l'assistance. Un travail décent, qui se fait dans des conditions dignes, qui permet de faire des projets et dont on doit être fier permet de construire l'image de soi, la capacité de choisir, de s'organiser et d'offrir le meilleur à ces proches. Il faut être en mesure d'augmenter la capacité des emplois, dotés de droits sociaux.

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement en ce sens ?

- L'initiative des services à la personne : première initiative pour rendre formels des emplois traditionnellement informels (garde d'enfants, aide aux personnes âgées, ménages, chèque emploi universel). Ces employés bénéficieront de droits sociaux

déclarés et d'un salaire décent puisqu'ils deviennent légaux ; la législation du code du travail s'y applique désormais.

- Développer l'emploi et le retour à l'emploi : ce plan prévoit la transformation de l'ANPE en un centre d'accueil capable de mettre les compétences et les habilités de chaque personne au centre de la recherche d'emploi (moins les CV et les diplômes). En effet, chacun a des compétences à valoriser et les orientations de l'ANPE veilleront à les mettre en valeur. Tout demandeur doit être reçu mensuellement, suivi et accompagné dans ses démarches.
- Evolution des contrats aidés (CIE, CI, RMA) pour permettre aux personnes vivant de revenus d'assistance de reprendre une activité en « emploi normal ». Par un système de reversement de l'allocation à l'employeur, on transforme les revenus d'assistance en revenus d'activité (contrats d'accompagnement à l'emploi et contrats d'avenir). Il s'agit aussi de continuer à financer des structures d'aide au travail et à la réinsertion sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui, plus de 400 000 personnes sont embauchées en contrats aidés et 110 000 en contrats d'avenir. Ces contrats aidés sont un mécanisme de retour à l'emploi avec un gros travail autour de la reconstruction. Un emploi aidé n'est pas un emploi définitif mais il est souvent essentiel. Ainsi, TAE reçoit de grosses subventions de l'Etat pour se situer hors marché, avoir moins d'exigence de rentabilité et un financement particulier pour accompagner ses salariés, facilitant un retour à l'emploi ordinaire au bout de deux ans. Les succès de telles opérations sont démontrés et de plus en plus soutenus par les plans du travail.
- Développer l'économie solidaire: en soutenant des acteurs locaux qui créent des structures permettant d'embaucher des personnes avec des aides publiques afin de favoriser le retour à l'emploi. La pertinence de ces initiatives a eu pour conséquence qu'elles sont de plus en plus soutenues par les politiques de l'emploi. En effet, les projets ont été multipliés par deux et plus de 250 millions d'euros sont consacrés au soutien de ces structures, hors rémunération des contrats aidés. Il s'agit uniquement des aides au développement, des aides d'accompagnement puisque tous ces outils permettent d'aller chercher des personnes en difficulté et de créer les chemins de retour à l'emploi décent.
- Aide aux chômeurs-créateurs d'entreprise : Il s'agit de tous les dispositifs qui vont permettre aux demandeurs d'emplois de créer leur entreprise.

On a bien toute une batterie de mesures qui partent d'un constat - le plan de cohésion sociale - qui est assez dramatique : aujourd'hui, la cohésion sociale est en danger. Il est nécessaire de mobiliser les élus locaux pour travailler vers le retour à l'emploi des plus exclus et aboutir à une baisse du chômage.

Cependant, on observe depuis 8 mois une baisse du chômage, et en novembre pour la première fois, une baisse des bénéficiaires du RMI. Ce sont des signes encore assez faibles mais qui donnent aussi des indications sur ce que peut être une mobilisation des acteurs politiques de l'emploi sur le long terme, qui produiront des résultats plus importants.

Débat avec la salle

Questions de l'assemblée

❖ Jacqueline DONNEDDU de la CGT qui siège au conseil national de lutte contre les exclusions et au Conseil d'administration de l'UNEDIC

Les organisations syndicales et notamment la CGT se sont mobilisées sur la question de l'extrême pauvreté et de la création d'emploi. Sur les propos de Patrick LAVERGNE et s'agissant des chiffres du chômage, il ne faut pas oublier que les demandeurs d'emplois dispensés de recherches d'emplois ne sont pas comptabilisés dans les chiffres. Ils sont plus de 420 000, chiffre qui augmente régulièrement. Si ces chômeurs étaient comptabilisés en tant que tels, le taux de chômage augmenterait mathématiquement de 2 à 2.5 points. Il faut donc bien avoir toutes les données en tête en parlant de baisse de chômage.

S'agissant du retour à l'emploi et des mesures d'accompagnement menées par le Ministère de l'emploi, toutes les conditions de retour à l'emploi ne sont pas optimums ni convaincantes. Ces entreprises privées vont être rémunérées par l'UNEDIC sur une base forfaitaire d'une part et sur des taux de reclassement à l'emploi d'autre part et cela quelle que soit la qualité de cet emploi, car il n'y a aucune définition de ces emplois (contrat horaire, partiel ?) alors que nous parlons d'emploi décent.

Le rythme de création d'emploi est inférieur au rythme d'arrivée de la population active sur le marché de l'emploi. Dès lors, la question posée porte sur le nombre et la qualité des emplois. Comment créer des emplois décents ? Selon Kofi Annan, éradiquer la pauvreté est peut être un objectif ambitieux mais il est réalisable.

La reconnaissance sociale d'un individu passe aussi par la reconnaissance de son travail. Ainsi, en tant qu'organisation syndicale, la CGT reste très attentive à ce que la démocratie, la citoyenneté rentrent dans l'entreprise mais aussi dans le dialogue social. De façon à ce que tous les acteurs puissent s'exprimer et soient entendus.

Selon les actions et les observations faites par la CGT sur le terrain, la période de basculement entre la pauvreté et l'extrême pauvreté est de plus en plus délicate à appréhender et de plus en plus soudaine et rapide. Il faut se battre contre les plans de licenciements qui affaiblissent beaucoup de personnes et lutter contre toutes les formes d'emplois précaires. Les chiffres assez explicites du problème de la précarité en France ; sur 100 postes proposés en France, seulement 57% sont des CDI et 17% sont des temps partiels. La CGT est très engagée dans cette lutte et se fera de plus en plus présente et attachée à l'avancée concrète du débat en travaillant en convergence avec l'ensemble des acteurs.

❖ Le père ARTHUR:

« Je ne suis qu'un prêtre, je vis sur un bateau à Conflans-Sainte-Honorine et je suis atterré par un certains nombre de personnes qui sont sans identité, qui n'ont pas de papier, ne peuvent pas travailler, ni ne peuvent pas avoir recours aux aides, comment faire ? » Il interpelle l'assemblée sur le sort des populations sans-papiers qui n'ont aucune identité et possibilité juridique d'être aidées.

Mommar TALLA KANE: président du CONGAD et coordinateur de l'AMCP Sénégal

La problème majeur est celui de la création d'emploi qui doit être la question centrale. La plate-forme AMCP Sénégal mène des actions de formation et de sensibilisation des jeunes patrons aux problèmes de précarité et d'extrême pauvreté. Ces jeunes patrons formés pendant deux à trois ans et qualifiés se retrouvent autour d'une activité de

production, créatrice d'emploi et de développement. Mais, ils ont besoin de débouchés et de marchés pour écouler les productions. C'est pourquoi l'action syndicale n'est pas l'action prioritaire pour éradiquer l'extrême pauvreté puisqu'elle s'adresse à des travailleurs. L'essentiel est d'appuyer financièrement ces jeunes patrons dynamiques ayant le désir d'entreprendre et de développer leur pays avec une conscience politique de la problématique de l'emploi décent et de l'extrême pauvreté.

Claude MARIUS, conseiller national de l'Union nationale des syndicats autonomes UNSA

Se battre au niveau national ne suffit pas, à cause de l'importance des normes internationales du travail au niveau mondial de nos jours. Il s'adresse ensuite tout particulièrement à Mamounata Cissé et lui demande quelles sont les stratégies de la CIS pour remettre l'humain au centre des préoccupations et surtout au centre du travail.

Henri ROUILLE D'ORFEUIL, président de Coordination Sud

A l'échelle mondiale, l'activité économique de la grande majorité de la population, environ 80 %, a lieu dans le secteur informel (agriculture familiale, l'artisanat) et est donc hors des statistiques. On peut les détruire par le silence et l'ignorance et ce n'est pas le recours aux statistiques qui aidera la lutte contre la pauvreté.

Egalement, la paupérisation dramatique des campagnes et l'exclusion des paysans et du monde rural sont une tragédie contemporaine. Plus de 2 milliards de personnes vont être dans une situation très critique et notre époque sera taxée d'irresponsabilité historique en la matière. Ces négociations à l'OMC qui asphyxient les paysans sont la cause d'un des problèmes majeurs de notre monde contemporain et un drame pour ceux qui vont le vivre.

Réponses des intervenants.

- ❖ Mamounata CISSE répond au membre de l'UNSA sur la stratégie du CIS. Un document sur toutes les actions qui ont été menées par le syndicat dont elle a été directrice fait état par exemple d'un centre d'alphabétisation qui prospère depuis 1989 au Burkina Faso.
 - Elle répond également à Mommar TALLA KANE : la création d'emploi est essentielle mais il faut créer des emplois décents. Or, avec la mondialisation, de plus en plus d'entreprises multinationales viennent s'installer et sous le prétexte de création d'emploi font de l'exploitation des travailleurs. Elle réaffirme le rôle très important joué par les syndicats qui sont les mieux placés pour travailler avec les ministères concernés sur la question de création d'emploi et la promotion de l'emploi décent. La syndicalisation n'est pas contraire aux travailleurs, ni aux gens qui vont bénéficier de ces nouveaux emplois. Les syndicats travaillent à ces créations d'emploi face aux programmes d'ajustement structurel qui ont mis des milliers de travailleurs dans la rue. Tout le monde a sa place dans un syndicat qui est une organisation démocratique pour tous. Il s'agit d'organiser les travailleurs par des formations et des échanges. Le syndicat a un rôle également d'accompagnement de travailleurs dans le cadre des emplois décents, et par ce biais d'évolution de la société civile dans son ensemble.
- Bruno COUDER revient sur le « coup de gueule » du Père Arthur. Il fait référence à l'importance des solidarités de voisinage, de l'aide de proximité pour les plus vulnérables. Il revient sur l'importance d'une aide publique aux immigrés qui sont facteurs de richesses, d'échanges et de progrès d'une valeur souvent insoupçonnée. Il évoque l'image négative de l'immigration qui apparaît seulement comme productrice de misère et de tensions sociales.

Cette image cache souvent les apports exceptionnels des déplacements de personnes, vecteurs de rencontres et de dialogue. Il témoigne de la capacité unique de tolérance et de « vivre ensemble » de certains quartiers difficiles où vivent ensemble des populations très hétérogènes aux origines sociales et culturelles très diverses, quand ils se font, bien évidemment, dans le respect des droits de l'homme.

Conclusion du séminaire

Michel ROY, Secours Catholique, Comité de pilotage du Réseau AMCP-France

Ce séminaire aura été l'occasion de rappeler à nos dirigeants qu'il est urgent de poursuivre et de développer la mise en œuvre des OMD, et tout particulièrement l'OMD 1 selon un plan décliné concrètement et atteignable non seulement dans les pays en voie de développement mais aussi dans notre pays. La réalisation des OMD est un enjeu pour toutes les nations, pas seulement pour les plus pauvres.

Il est clair aussi que ces travaux sont à poursuivre en d'autres instances et autres lieux. Les réflexions produites par ce séminaire doivent participer à la dynamique plus large qui existe sur l'emploi décent qui, comme le rappelait Jacques DERMAGNE dans l'introduction « est au centre, tout le reste en dépend ». Pour nous AMCP-France, c'est un temps fort, point d'étape, contributif des dynamiques en cours sur les questions que nous avons traitées.

Je retiens plus particulièrement trois points sur tout ce que nous avons échangé et débattu.

Le premier est autour de l'implication de tous, et qui est une invitation à mieux se coordonner entre partenaires de la société civile, ONG et syndicats, d'une part, et pouvoirs publics d'autre part. Nous demandons comme notre ami Momar TALLA KANE à participer à la définition des politiques nationales de développement. Peut-être devrions-nous envisager un groupe paritaire de suivi de la réalisation des OMD.

Le second est que le premier Objectif du Millénaire pour le Développement passe par une série de mesures de fond et notamment une aide publique au développement renforcée et réelle et d'autres mesures comme les financements innovants, la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires, le développement de la fiscalité internationale, et des réformes du commerce international pour qu'il permette un vrai développement local.

Le troisième est qu'il est aussi important de poursuivre une réflexion sur les causes réelles de l'extrême pauvreté et sur l'accès aux droits, avec le concours de tous, comme la participation ce matin d'ATD - Quart monde nous y a encouragé.

Cette rencontre de l'AMCP France est la première d'une série de rencontres qui se dérouleront une fois par an, sur un des OMD, d'ici 2015, de manière à rythmer le travail que poursuivent tout au long de l'année les uns et les autres dans les travaux des différents collectifs concernés. Le séminaire de l'année 2007, date de mi-parcours des OMD, sera consacré aux objectifs de santé.

Je voudrais pour conclure remercier le Conseil Economique et Social qui nous a si bien accueilli aujourd'hui. Son rôle en France est essentiel et reconnu dans la lutte contre la pauvreté, ici et dans le monde, ce qui fait de lui aussi un acteur important de la réalisation des OMD.



ANNEXES

-	ANNEXE 1 / La déclaration du millénaire	.53
	ANNEXE 2 / Les objectifs du millénaire	
	ANNEXE 3 / Les membres de l'AMCP	
-	ANNEXE 4 / Bibliographie	69

ANNEXE 1

Déclaration du millénaire (New York, 8 septembre 2000)

I. Valeurs et principes

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement, nous sommes rassemblés au Siège de l'Organisation des Nations unies à New York, du 6 au 8 septembre 2000, à l'aube d'un nouveau millénaire, pour réaffirmer notre foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient.

Nous réaffirmons notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies, qui ont une valeur éternelle et universelle. En fait, leur pertinence et leur importance en tant que source d'inspiration se sont accrues avec la multiplication des liens et le renforcement de l'interdépendance entre les nations et les peuples.

Nous sommes résolus à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier conformément aux buts et aux principes inscrits dans la Charte. Nous réaffirmons notre volonté de tout faire pour assurer l'égalité souveraine de tous les Etats ; le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique ; le règlement des différends par des voies pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international ; le droit à l'autodétermination des peuples qui sont encore sous domination coloniale ou sous occupation étrangère ; la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; le respect de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ; et une coopération internationale en vue du règlement des problèmes internationaux à caractère économique, social, culturel ou humanitaire.

Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Nous reconnaissons que les pays en développement et les pays en transition doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face à ce défi majeur. La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. Cet effort doit produire des politiques et des mesures, à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et sont formulées et appliquées avec leur participation effective.

Nous estimons que certaines valeurs fondamentales doivent sous-tendre les relations internationales au XXIe siècle, à savoir :

La liberté. Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique des affaires publiques, fondé sur la volonté et la participation des populations, qui permet le mieux de garantir ces droits ;

L'égalité. Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée ;

La solidarité. Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés ;

La tolérance. Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations ;

Le respect de la nature. Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de

production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants ;

Le partage des responsabilités. La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Etant l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'ONU a un rôle central à jouer à cet égard.

Pour traduire ces valeurs communes en actes, nous avons défini des objectifs auxquels nous attachons une importance particulière.

II. Paix, sécurité et désarmement

Nous n'épargnerons aucun effort pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre, qu'il s'agisse des guerres civiles ou des guerres entre Etats, qui ont coûté la vie à plus de 5 millions de personnes au cours de la dernière décennie. Nous nous efforcerons également d'éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive.

En conséquence, nous décidons :

De mieux faire respecter la primauté du droit dans les affaires tant internationales que nationales, et en particulier de veiller à ce que les Etats membres appliquent les règles et les décisions de la Cour internationale de Justice, conformément à la Charte des Nations unies, dans les litiges auxquels ils sont parties ;

D'accroître l'efficacité de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. À ce sujet, nous prenons acte du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations unies, dont nous prions l'Assemblée générale d'examiner promptement les recommandations ;

De renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte ;

De faire appliquer par les Etats parties les traités conclus dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que le droit international humanitaire et le

droit relatif aux droits de l'homme, et de demander à tous les Etats d'envisager de signer et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

De prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes ;

De redoubler d'efforts dans l'accomplissement de notre engagement à lutter contre le problème mondial de la drogue ;

D'intensifier la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent sale ;

De réduire autant que possible les effets néfastes que les sanctions économiques imposées par l'ONU peuvent avoir sur les populations innocentes, de soumettre les régimes de sanctions à des examens périodiques et d'éliminer les effets préjudiciables des sanctions sur les tiers :

De travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ;

De prendre des mesures concertées pour mettre fin au trafic d'armes légères, notamment en rendant les transferts d'armes plus transparents et en encourageant l'adoption de mesures de désarmement au niveau régional, compte tenu de toutes les recommandations de la prochaine Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères ;

D'inviter tous les Etats à envisager d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'au Protocole modifié relatif aux mines se rapportant à la Convention sur les armes classiques.

Nous demandons instamment à tous les Etats Membres d'observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et de soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique.

III. Développement et élimination de la pauvreté

Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables - hommes, femmes et enfants - de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes.

Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin.

En conséquence, nous décidons de créer - au niveau tant national que mondial - un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté.

La réalisation de ces objectifs suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays. Elle suppose aussi une bonne gouvernance sur le plan international, et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial. Nous sommes résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire.

Nous sommes préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement dans la mobilisation des ressources nécessaires pour financer leur développement continu. Nous ferons donc tout pour assurer le succès de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, qui doit se tenir en 2001.

Nous nous engageons également à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation en mai 2001 de la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés et nous nous efforcerons d'en assurer le succès. Nous demandons aux pays industrialisés :

D'adopter, de préférence avant cette conférence, une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés ;

D'appliquer sans plus de retard le programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et de convenir d'annuler toutes les dettes publiques bilatérales contractées par ces pays s'ils démontrent en contrepartie leur volonté de lutter contre la pauvreté;

D'accorder une aide au développement plus généreuse, notamment aux pays qui font un effort sincère pour appliquer leurs ressources à la réduction de la pauvreté.

Nous sommes également résolus à appréhender de façon globale et effective le problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, grâce à diverses mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Nous décidons également de répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement en appliquant, rapidement et intégralement le Programme d'action de la Barbade et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous demandons instamment à la communauté internationale de veiller à ce que, dans la mise au point d'un indice de vulnérabilité, les besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement soient pris en compte.

Nous sommes conscients des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et demandons instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles de la géographie, en améliorant leurs systèmes de transport en transit.

Nous décidons en outre :

De réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ; et de réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ;

Que, d'ici à la même date, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation ;

Que, à ce moment, nous aurons réduit de trois quarts la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport aux taux actuels ;

Que, d'ici là, nous aurons arrêté la propagation du VIH/sida, et commencé à inverser la tendance actuelle, et que nous aurons maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité;

D'apporter une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida;

Que, d'ici à 2020, nous aurons réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative de lutte contre les taudis et les bidonvilles.

Nous décidons aussi :

De promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable :

De formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile :

D'encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement ;

D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté ;

De faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000.

IV. Protéger notre environnement commun

Nous ne devons épargner aucun effort pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout à nos enfants et petits-enfants, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne peuvent plus répondre à leurs besoins.

Nous réaffirmons notre soutien aux principes du développement durable énoncés dans Action 21, qui ont été adoptés lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.

Nous décidons, par conséquent, d'adopter dans toutes nos actions ayant trait à l'environnement une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde, et convenons de commencer par prendre les mesures suivantes :

Ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le

développement en 2002, et commencer à appliquer les réductions prescrites des émissions des gaz à effet de serre ;

Intensifier notre action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt ;

Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local, permettant notamment d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat ;

Intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme ;

Assurer le libre accès à l'information relative au génome humain.

V. Droits de l'Homme, démocratie et bonne gouvernance

Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'Etat de droit, ainsi que le respect de tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Nous décidons par conséquent :

De respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;

De chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun ;

De renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des Droits de l'Homme, y compris les droits des minorités ;

De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés ;

De travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique ;

D'assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information.

VI. Protéger les groupes vulnérables

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale.

Nous décidons, par conséquent :

D'élargir et de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, conformément au droit international humanitaire ;

De renforcer la coopération internationale, y compris en partageant le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et en coordonnant l'assistance humanitaire ; d'aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées à rentrer volontairement chez eux, en toute sécurité et dignité, et à se réinsérer harmonieusement dans la société à laquelle ils appartiennent ;

D'encourager la ratification et la mise en oeuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de ses protocoles facultatifs concernant la participation d'enfants aux conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants.

VII. Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique

Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

Nous décidons, par conséquent :

D'appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique ;

D'encourager et de soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et d'assurer un financement régulier aux opérations de maintien de la paix menées sur le continent ;

De prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement (APD) et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie;

D'aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.

VIII. Renforcer l'Organisation des Nations unies

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants : la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie ; la lutte contre l'injustice ; la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité ; et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète.

Nous décidons par conséquent :

De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement;

De redoubler d'efforts pour mener une réforme globale du Conseil de sécurité dans tous ses aspects ;

De renforcer encore le Conseil économique et social, en faisant fond sur ses récents succès, afin qu'il puisse être en mesure de remplir le rôle qui lui est confié dans la Charte ;

De renforcer la Cour internationale de Justice, afin d'assurer la justice et le régime du droit dans les affaires internationales :

D'encourager des consultations et une coordination régulières entre les principaux organes de l'Organisation des Nations unies dans l'exercice de leurs fonctions ;

De faire en sorte que l'Organisation dispose, en temps voulu et de façon prévisible, des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats ;

D'inviter instamment le Secrétariat à utiliser au mieux ces ressources, conformément aux règles et procédures clairement établies par l'Assemblée générale, dans l'intérêt de tous les Etats membres, en adoptant les meilleures méthodes de gestion, en utilisant les meilleures technologies disponibles et en concentrant ses efforts sur les activités qui reflètent les priorités dont sont convenus les Etats membres ;

De favoriser le respect de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et des personnels associés ;

De garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations unies, les organismes, les institutions de BRETTON WOODS et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement;

De renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les Droits de l'Homme, la démocratie et la parité entre les sexes ;

De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'examiner de façon régulière les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de la présente déclaration et prions le Secrétaire général de publier des rapports périodiques, pour examen par l'Assemblée générale et suite à donner.

Nous réaffirmons solennellement, en cette occasion historique, que l'Organisation des Nations unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement. Nous nous engageons donc à accorder un soutien indéfectible à la réalisation de ces objectifs communs et nous nous déclarons résolus à les atteindre.

ANNEXE 2

Les Objectifs du millénaire pour le développement

Lors du Sommet du millénaire en septembre 2000 à New York, la communauté internationale a adopté la Déclaration du Millénaire, s'engageant sur un projet mondial destiné à réduire résolument l'extrême pauvreté dans ses diverses dimensions. Les 191 États membres des Nations Unies ont affirmé leur détermination à chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils, économiques, sociaux et culturels de chacun et à ne ménager aucun effort pour délivrer hommes, femmes et enfants de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche plus d'un milliard de personnes¹⁰. Ils ont convenu de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015 : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Réduire la pauvreté et la faim dans le monde

CIBLE 1 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

CIBLE 2 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Assurer une éducation primaire pour tous

CIBLE 3 - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Promouvoir l'égalité des sexes

CIBLE 4 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

Réduire la mortalité des enfants

CIBLE 5 - Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Améliorer la santé maternelle

CIBLE 6 - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Combattre le VIH/sida et d'autres maladies

CIBLE 7 - D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

CIBLE 8 - D'ici à 2015, avoir maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Assurer un environnement durable

CIBLE 9 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales

CIBLE 10 - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

CIBLE 11 - Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

¹⁰ Déclaration du Millénaire, Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 8 septembre 2000 à New York

Participer à un partenariat mondial pour le développement.

CIBLE 12 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

CIBLE 13 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

CIBLE 14 - Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement

CIBLE 15 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

ANNEXE 3

Liste des membres AMCP

- Action contre la Faim
- 4 D (Dossiers et Débats pour le développement Durable)
- Act Up Paris
- AFVP (Association française des volontaires du progrès)
- Agir ici
- AIDES
- Amnesty International
- Animafac
- ATD Quart Monde
- Attac
- CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)
- Care France
- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- CFDT (Confédération française démocratique du travail)
- CFSI (Comité français pour la solidarité internationale)
- CGT (Confédération générale du travail)
- ▶ CIMADE
- CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques)
- Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable)
- Confédération paysanne
- Construire un Monde Solidaire
- ► Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement) "Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (plus de 120 membres)"
- CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)
- ▶ <u>CSM</u> (Conférence française des Supérieures Majeures)
- CUF (Cités unies France) "association qui regroupe 400 collectivités territoriales"
- DCC (Délégation catholique à la coopération)
- DEFAP (Service protestant de missions)
- Eau Vive
- Emmaüs
- Enfants Réfugiés du Monde
- Etudiants et Développement
- FAGE
- Fédération Artisans du Monde
- FIAN France (site international)
- ▶ FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations)
- Frères des Hommes
- FSU (Fédération syndicale unitaire)
- Fuaj (Fédération unie des auberges de jeunesse)
- Greenpeace
- Handicap International
- Immigration Développement Démocratie
- Ingénieurs sans frontières
- ► IPAM (Initiatives pour un autre monde) / AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs)
- ▶ IRIMEP Appel des Peuples du Monde
- Jeunesse Etudiante Chrétienne
- Justice et Paix

- Les Amis de la Terre
- Ligue des Droits de l'Homme
- Max Havelaar
- Médecins du Monde
- Peuples solidaires
- Réseau Foi et Justice Afrique-Europe
- ▶ RITIMO
- Secours Catholique-Caritas France
- Secours Islamique
- SEL (Service d'entraide et de liaison)
- SNES (Syndicat national des enseignements de second degré)
- Solidarité laïque
- Survie
- Terre des Hommes France
- ▶ Transparence-International France
- <u>UNEF</u>(Union Nationale des étudiants de France)
- Union Syndicale-Solidaires
- UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)
- UNSA éducation
- Voir Ensemble
- World Vision France

avec le soutien de :

- ▶ GREF (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières)
- ▶ RAIDH (Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme)
- RéSo
- Starting Block
- Ville de Paris

Contacts: info@2005plusdexcuses.org

ANNEXE 4

BIBLIOGRAPHIE

Le document politique de l'AMCP a été distribué à l'ensemble des participants

 AMCP, Objectifs du Millénaires pour le développement, 2005: plus d'excuses, Recommandations des organisations de la société civile française pour 2005, Paris, mars 2005

Pour atteindre la page : http://coordinationsud.org/2005/article.php3?id_article=229
Pour télécharger le document :

http://www.coordinationsud.org/2005/IMG/pdf/Rapport_de_la_coalition_2005_plus_d_excuses.pdf

Liste des documents exposés au Conseil Economique et social le 11 décembre.

- AMCP, groupe de plaidoyer de la coalition « 2005 : plus d'excuses », sous la coordination de Jean MERCKAERT, 2005 : plus d'excuses, résultats des actions de plaidoyer, Paris, 2005 téléchargeable sur le site www.2005plusdexcuses.org : www.2005plusdexcuses.org : www.coordinationsud.org/2005/article.php3?id_article=219! >
- Bureau International du Travail, S'affranchir de la pauvreté par le travail; Conférence internationale du travail, 31^{ème} session, Genève, 2003.
- Bureau International du travail, Les règles du jeu : une brève introduction aux normes internationales du travail, Organisation Internationale du travail, Genève, 2005.
- Nations-Unies, *Objectifs du millénaire pour le développement : rapport 2005*, New York, 2005.
- Social Alert, Vers une protection sociale pour les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, Rapport de la conférence de Bruxelles du 29 novembre au 2 décembre 2004 portant sur les droits sociaux dans l'économie informelle, Bruxelles , 2004.
- Social Alert, Organising Informal Economy Workers in Indonesia, Bruxels, 2005
- United Nations, *The Millennium Development Goals Report*, New York, 2006.

Les sites à consulter

AMCP : www.amcpfrance.orgG CAP : www.whiteband.org

BIT: www.ilo.org/public/french/index.htmCES: www.conseil-economique-et-social.fr

- Millennium Campaign: www.millenniumcampaign.org

NOTES

¹ Tout d'abord dès la fin des années 70, en 1978, la section des affaires sociales du Conseil économique et social adoptait un rapport du professeur Henri PEQUIGNOT sur la lutte contre la pauvreté qui préconisait un renforcement des politiques sociales et sectorielles en ce domaine.

Au cours des années 80, avec la montée du chômage, surgit la prise de conscience du phénomène de la « nouvelle pauvreté», marquée notamment par la création des Restaurants du Coeur en 1984 et 1985. Les 10 et 11 février 1987, le Conseil économique et social adopte le rapport du Père Joseph WRESINSKI sur « la grande Pauvreté et la précarité économique et sociale » qui souhaite apporter de véritables solutions cohérentes, globales et prospectives au problème de la pauvreté. Ce rapport fête bientôt ses 20 ans.

Dans son rapport, le père Joseph WRESINSKI définit la précarité comme « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux ». Il constate que « l'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives et qu'elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits, dans un avenir prévisible ».

Le rapport estime déjà que des mesures nouvelles d'ordre législatif (loi d'orientation ou lois de programmation) ou réglementaire selon les cas, devraient être prises « pour permettre un traitement global et permanent de la pauvreté et de la précarité économique et sociale ». Il s'agissait alors pour le Père Joseph WRESINSKI de réunir les conditions propres à permettre à ceux qui sont dans la grande pauvreté d'en sortir véritablement, à ceux qui sont en voie de paupérisation de ne pas y tomber et aux uns et aux autres d'en être durablement préservés grâce à une conception plus exigeante de la solidarité de la part d'un nombre croissant de citoyens.

Ce rapport ainsi que les **nombreuses initiatives prises par les collectivités locales sur le terrain**, aboutiront à la mise en place de la loi du 31 décembre 1988 sur le revenu minimum d'insertion et de la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en oeuvre du droit au logement.

Depuis, d'autres travaux sur la pauvreté ont occupé le conseil économique et social dont notamment en janvier 1995, la question de pauvreté et de lutte sociale.

2 « L'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté (hors RMI)", a été validée par le conseil scientifique de l'évaluation le 15 mai 1995. Le conseil économique et social a ensuite adopté l'avis correspondant présenté par Mme Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, et a connu une notoriété certaine

3 Les Actions de l'AMCP Sénégal sous la coordination nationale de Momar TALLA KANE

- Sensibilisation des acteurs à la base pour une meilleure appropriation des OMD :
 - Foire d'information sur les OMD avec notamment des réunions de pêcheurs afin que ces derniers puissent exprimer leurs difficultés.
 - Caravane d'information sur les OMD à l'intérieur du pays
 - Camp de vacances pour sensibiliser les enfants sur les OMD
- Représentation de la société civile dans le Comité national de pilotage des OMD mis en place par le Gouvernement du Sénégal;
- Coordination de la participation de la société civile à la validation du rapport national du Sénégal sur l'état d'avancement des OMD;

- Renforcement du partenariat et l'harmonisation des positions avec la société civile de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à travers l'organisation d'un atelier régional sur les OMD en guise de contribution au sommet des Nations Unies tenu en 2005 à New – York sur l'évaluation des OMD +5.
- Mobilisation sociale et plaidoyer à travers la campagne « Debout contre la pauvreté »

La Plate-forme, qui a enregistré des acquis dans la mobilisation sociale et la sensibilisation, entend mettre davantage l'accent sur la réflexion et le plaidoyer autour des priorités suivantes :

Repenser le financement du développement afin que les OMD soient atteints d'ici 2015 en Afrique ; Promouvoir le développement des capacités de mobilisation de l'opinion autour de l'annulation sans conditions de la dette des pays pauvres ;

Organiser des campagnes de plaidoyer sur le commerce équitable afin d'assurer la protection sociale et économique des producteurs des pays pauvres ;

Mener un travail d'investigation pour identifier les catégories sociales qui ne sont pas encore touchées par les programmes comme la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les OMD;

Promouvoir l'harmonisation des indicateurs des différents programmes de lutte contre la pauvreté au Sénégal;

Promouvoir l'établissement de situations de référence fiables permettant de mesurer les progrès accomplis ;

Mettre l'accent sur l'amélioration de l'indice de développement humain et de la qualité de vie (les indicateurs macroéconomiques occultent les disparités)

Renforcer les capacités des acteurs à la base sur le suivi participatif des budgets relatifs aux programmes et projets de lutte contre la pauvreté.

Créer des alliances avec les parlementaires pour le suivi participatif des programmes de lutte contre la pauvreté.